



Conseil d'administration

331^e session, Genève, 26 octobre-9 novembre 2017

GB.331/INS/18/2

Section institutionnelle

INS

Date: 9 octobre 2017

Original: anglais

DIX-HUITIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Rapport du Directeur général

Deuxième rapport supplémentaire: suivi des décisions du Conseil d'administration

Objet du document

Le présent document donne un aperçu des mesures envisagées ou déjà prises par le Bureau pour donner effet aux décisions adoptées par le Conseil d'administration à ses précédentes sessions.

Objectif stratégique pertinent: Tous les objectifs stratégiques.

Incidences juridiques: Aucune incidence immédiate.

Incidences financières: Aucune incidence immédiate.

Suivi nécessaire: Préparation d'un rapport supplémentaire sur le suivi de ses précédentes décisions pour la 334^e session du Conseil d'administration.

Unité auteur: Service des relations officielles (RELOFF).

Documents connexes: GB.328/INS/17/6; GB.325/INS/15/4; GB.322/INS/13/4(Rev.); GB.323/INS/10; GB.310/9/1.

Introduction

1. En mars 2011, le Conseil d'administration a décidé, dans le cadre du paquet de réformes ¹, que le Bureau devrait préparer un rapport supplémentaire du Directeur général présentant, sous forme de tableau ou de matrice, les mesures prises pour donner suite aux décisions adoptées par le Conseil d'administration lors de sessions précédentes.
2. En mars 2015, le Conseil d'administration a demandé au Bureau de limiter la période couverte pour une question donnée à deux ans au maximum, à moins que d'autres mesures soient requises, afin d'alléger le document qui n'avait cessé de s'étoffer depuis sa création en 2011 ².
3. On trouvera dans le tableau ci-après: 1) les décisions adoptées qui nécessitent un suivi; 2) les mesures déjà prises ou envisagées par le Bureau pour donner effet à ces décisions; 3) la date prévue pour la soumission d'un rapport au Conseil d'administration; et 4) l'état d'avancement de la mise en application. Les parties grisées correspondent aux actions de suivi menées à terme, qui ne figureront pas dans le prochain rapport.
4. Pour éviter les répétitions, une simple référence croisée sera utilisée pour les questions existantes qui font l'objet d'un rapport complet à la prochaine session (novembre 2017), avec un lien vers le rapport complet.

Projet de décision

5. *Le Conseil d'administration demande au Bureau de préparer, pour sa 334^e session (novembre 2018), un rapport supplémentaire sur le suivi des décisions adoptées depuis novembre 2016.*

¹ Document GB.310/9/1.

² Document GB.323/INS/10, paragr. 17 b).

Suivi des décisions du Conseil d'administration

INS – Section institutionnelle

Ordre du jour de la Conférence internationale du Travail		
Décision adoptée/résultat de la discussion: GB.329/INS/2, paragraphe 29 Le Conseil d'administration a donné des orientations concernant: a) l'ordre du jour de la session du centenaire de la Conférence internationale du Travail (108^e session, 2019); b) l'établissement de l'ordre du jour des sessions de la Conférence postérieures à 2019, tant en ce qui concerne l'approche stratégique qu'à propos des sept sujets à l'examen.		
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
Un rapport traitant séparément de ce sujet sera soumis au Conseil d'administration à sa 331 ^e session (document GB.331/INS/2).	Novembre 2017	En cours

Questions découlant des travaux de la 105 ^e session (2016) de la Conférence internationale du Travail: Suivi de la résolution concernant le travail décent dans les chaînes d'approvisionnement mondiales: feuille de route pour le programme d'action		
Décision adoptée/résultat de la discussion: GB.329/INS/3/2, paragraphe 16 Le Conseil d'administration a demandé au Directeur général de tenir compte de ses orientations, y compris des éléments d'orientation présentés conjointement par le groupe des employeurs et le groupe des travailleurs, concernant la mise en œuvre de la feuille de route du Programme d'action de l'OIT sur le travail décent dans les chaînes d'approvisionnement mondiales pour la période 2017-2021.		
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
■ Un document consolidé a été élaboré, comme l'a demandé le Conseil d'administration en mars 2017. ■ Il reprend tous les points de la note d'orientation formulés par les employeurs et les travailleurs, et des consultations se sont tenues entre l'OIE, la CSI, ACTRAV et ACTEMP.		En cours

Rapport de situation sur la mise en œuvre de l'initiative sur les entreprises		
Décision adoptée/résultat de la discussion: GB.329/INS/6 Le Conseil d'administration a prié le Directeur général: a) de continuer à mettre en œuvre les recommandations visant à améliorer l'engagement de l'OIT auprès du secteur privé, en tenant compte des orientations fournies par le Conseil d'administration; b) de lui présenter un rapport sur l'initiative sur les entreprises à sa 335^e session (mars 2019).		
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
■ L'initiative sur les entreprises vise à exploiter pleinement le potentiel de la collaboration de l'OIT avec les entreprises et à contribuer ainsi à la réalisation des objectifs de l'Organisation, y compris la promotion des entreprises durables. ■ En 2014, il a été convenu que cette initiative reposerait sur trois composantes stratégiques principales: politiques et pratiques relatives aux entreprises et aux chaînes d'approvisionnement; initiatives internationales relatives au comportement des entreprises; développement des connaissances et renforcement des activités de sensibilisation. ■ Le Conseil d'administration a fait le point sur l'initiative à sa 329^e session (mars 2017) et a demandé au Directeur général de «continuer à mettre en œuvre les recommandations visant à améliorer l'engagement de l'OIT auprès du secteur privé, en tenant compte des orientations fournies par le Conseil d'administration». Par conséquent, le Département des entreprises, conjointement avec les autres départements concernés et conformément aux décisions adoptées par le Conseil d'administration, met en œuvre l'initiative sur les entreprises dans le cadre de la stratégie plus large de collaboration du Bureau avec le secteur privé. ■ Les mesures adoptées concernent des activités menées dans presque tous les bureaux de pays et bureaux régionaux. Elles comprennent notamment: un projet de trois ans en faveur des coopératives africaines; l'extension du Réseau mondial «Entreprises et handicap» de l'OIT et du Réseau mondial d'entreprises pour les socles de protection sociale; un effort accru de l'OIT en faveur de la Plate-forme sur le travail des enfants; des consultations sur la proposition visant à créer un réseau d'entreprises sur le travail forcé et la traite d'êtres humains; une application à plus grande échelle du programme de formation de l'OIT intitulé «Des entreprises durables, compétitives et responsables» (SCORE) en Chine; l'adoption de la cinquième édition de la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale de l'OIT; et le renforcement des travaux menés conjointement avec l'OCDE en matière de responsabilité sociale des entreprises dans 6 pays d'Asie. Enfin, un programme d'action sur le travail décent dans les chaînes d'approvisionnement a été adopté à la 329^e session du Conseil d'administration et doit être précisé. Un rapport de situation complet sera soumis au Conseil d'administration à sa 335^e session (mars 2019).	Mars 2019	En cours

Questions découlant des travaux de la 105 ^e session (2016) de la Conférence internationale du Travail: Programme de travail en vue de donner effet à la résolution concernant la manière de faire progresser la justice sociale par le travail décent		
Décision adoptée/résultat de la discussion: GB.329/INS/3/1 Le Conseil d'administration a prié le Directeur général de mettre en œuvre le programme de travail proposé pour donner effet à l'évaluation de l'impact de la Déclaration sur la justice sociale figurant dans le document GB.329/INS/3/1, compte tenu des orientations données au cours de la discussion qui s'est tenue à sa 329 ^e session.		
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
Toutes les décisions ont été pleinement mises en œuvre conformément au programme de travail. Un rapport traitant séparément de ce sujet (GB.331/INS/3) sera soumis au Conseil d'administration à sa 331 ^e session. Voir également les documents GB.331/INS/8 (<i>Proposition en faveur de l'établissement de rapports intégrés sur les résultats stratégiques, dans le cadre des quatre objectifs stratégiques</i>), GB.331/INS/9 (<i>Stratégie en matière de partenariats et de cohérence des politiques</i>) et GB.331/PFA/4 (<i>Stratégie en matière de connaissances 2018-2021</i>).	Novembre 2017	En cours

Examen des rapports annuels au titre du suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail		
Décision adoptée/résultat de la discussion: GB.329/INS/4(Rev) Le Conseil d'administration a pris note des informations présentées dans le cadre de l'examen annuel au titre du suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail pour la période allant d'octobre 2015 au 31 décembre 2016 et a décidé: - d'inviter le Directeur général à continuer de tenir compte de ses orientations sur les principales questions et priorités; - de réaffirmer son soutien à la mobilisation des ressources nécessaires pour continuer d'assister les Etats Membres dans les efforts qu'ils déploient afin de respecter, promouvoir et réaliser les principes et droits fondamentaux au travail, grâce à la ratification universelle des conventions et à l'action de tous, et en particulier de combattre le fléau mondial que constituent le travail forcé et la traite des êtres humains; - de procéder au prochain examen au titre du suivi de la Déclaration en mars 2018.		
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
■ L'examen annuel de 2017 a été lancé en août 2017. ■ Dans le souci de faciliter la procédure de présentation de rapports pour les 170 Etats Membres concernés, une procédure expérimentale, mise en place pour l'examen annuel de 2017, offre aux mandants la possibilité de présenter leurs rapports au moyen d'un outil en ligne. ■ Des bases de référence par pays pour les Etats qui n'ont pas encore ratifié le protocole de 2014 relatif à la convention sur le travail forcé, 1930, seront établies en 2018, à partir des informations obtenues au cours des deux premiers cycles de présentation de rapports (examens annuels de 2016 et 2017).	Mars 2018	En cours

Rapport de situation sur la ratification et l'application du protocole de 2014 relatif à la convention sur le travail forcé, 1930		
Décision adoptée/résultat de la discussion: GB.329/INS/9 Le Conseil d'administration a demandé au Directeur général de continuer à: a) promouvoir la ratification du protocole de 2014 relatif à la convention sur le travail forcé, 1930; b) mobiliser des ressources extrabudgétaires aux fins de la promotion et de l'application du protocole de 2014 et de la recommandation (n° 203) sur le travail forcé (mesures complémentaires), 2014; c) fournir un appui aux Etats Membres en ce qui concerne l'application du protocole de 2014 et de la recommandation n° 203.		
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
■ 18 ratifications enregistrées à ce jour et fourniture d'une assistance/contribution technique sur demande. ■ Elargissement de la coopération pour le développement à l'appui à la ratification et à l'application du du protocole de 2014 relatif à la convention sur le travail forcé, 1930. ■ Mise en œuvre de la campagne «50 pour la liberté» à l'occasion de réunions régionales tripartites et dans des pays cibles. ■ Guide destiné aux parlementaires établi conjointement par l'OIT et l'UIP en cours d'élaboration.		En cours
L'initiative sur les normes: suivi du rapport conjoint des présidents de la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations et du Comité de la liberté syndicale		
Décision adoptée/résultat de la discussion: GB.329/INS/5(Add)(Rev.) Le Conseil d'administration: a) a approuvé le plan de travail révisé relatif au renforcement du système de contrôle; b) a demandé au Bureau de prendre les mesures nécessaires pour mettre en œuvre le plan de travail révisé sur la base des orientations du Conseil d'administration et de lui rendre compte des progrès réalisés à sa 331^e session (novembre 2017), après avoir consulté les mandants tripartites; c) a décidé de réexaminer le plan de travail révisé, qui sera éventuellement modifié à sa 331^e session, dans le contexte de l'examen d'ensemble de l'initiative sur les normes à sa 332^e session (mars 2018).		
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
Un rapport traitant séparément de ce sujet sera soumis au Conseil d'administration à sa 331 ^e session (document GB.331/INS/5).	Novembre 2017 et mars 2018	En cours

Examen et révision éventuelle du format et du règlement des réunions: Projet de règlement pour les réunions tripartites mondiales		
Décision adoptée/résultat de la discussion: GB.329/INS/10 Le Conseil d'administration a prié le Directeur général de tenir compte de ses orientations dans le cadre de la préparation du Règlement pour les réunions tripartites mondiales et de la Note introductive, et d'organiser des consultations en vue de lui présenter un règlement pour adoption à sa 331 ^e session en novembre 2017.		
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
Un rapport traitant séparément de ce sujet sera soumis au Conseil d'administration à sa 331 ^e session (document GB.331/INS/7).	Novembre 2017	En cours

L'OIT et le système des Nations Unies pour le développement		
Décision adoptée/résultat de la discussion: GB.329/INS/7 Le Conseil d'administration: a) a pris note de la résolution relative à l'examen quadriennal complet (document A/RES/71/243 de l'Assemblée générale des Nations Unies) et prié le Directeur général de prendre les mesures qui s'imposent en vue de la mettre en œuvre dans le cadre du mandat de l'OIT; b) a prié le Directeur général de tenir compte de ses orientations visant à poursuivre le renforcement du soutien que l'OIT apporte aux mandants tripartites en matière de mise en œuvre du Programme 2030 et de multipartenariats.		
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
■ L'OIT a participé à la collecte d'informations menée à l'échelle du système à la demande du Secrétaire général de l'ONU en vue du repositionnement et de la réforme du système des Nations Unies pour le développement, conformément à la résolution relative à l'examen quadriennal complet. ■ Le Bureau participe à la restructuration des groupes de résultats et des équipes spéciales du GNUD créées pour donner suite aux dispositions de la résolution relative à l'examen quadriennal complet. ■ Le Bureau présentera les résultats des mesures prises pour donner suite à la résolution relative à l'examen quadriennal complet au cours de l'année 2018, notamment en ce qui concerne les propositions du Secrétaire général ayant trait au repositionnement du système des Nations Unies pour le développement, dans l'attente de leur adoption par l'ECOSOC et l'Assemblée générale des Nations Unies. ■ Le Bureau a suivi les indications des mandants tripartites qui visent à donner une orientation plus stratégique à la mise en œuvre du Programme 2030, et poursuit l'application de la stratégie de déploiement du plan de l'OIT pour la mise en œuvre du Programme 2030, présentée dans le document GB.329/INS/7. ■ Le Bureau met l'accent sur le renforcement des capacités des mandants en matière de statistiques et d'indicateurs et, plus généralement, en ce qui concerne les processus de mise en œuvre des objectifs de développement durable (ODD). Un outil complet, à savoir la plate-forme de ressources «Le travail décent au service du développement durable», est en cours d'élaboration à cet effet.		En cours

Le travail décent au service du développement durable		
Décision adoptée/résultat de la discussion: GB.328/INS/7 Le Conseil d'administration a demandé au Directeur général: - de mettre à profit les sessions de mars 2017, 2018 et 2019 du Conseil d'administration pour engager une discussion tripartite sur la contribution de l'OIT à l'examen annuel effectué par le Forum politique de haut niveau sur le développement durable des Nations Unies, en fonction du thème et des objectifs de développement durable retenus pour chaque examen annuel; - à cet égard, d'organiser un débat de haut niveau pendant la session de mars 2017 du Conseil d'administration sur les questions relatives au travail décent en rapport avec le thème du forum de haut niveau de 2017, à savoir: «éliminer la pauvreté et promouvoir la prospérité dans un monde en mutation»; - de rendre compte au Conseil d'administration à sa session de mars 2017 du résultat des discussions au sein des Nations Unies relatives au nouvel examen quadriennal complet et à d'autres activités de mise en œuvre du Programme 2030; - de continuer à faire en sorte que les questions relatives au travail décent dans le Programme 2030 soient intégrées aux Propositions de programme et de budget pour 2018-19, en renforçant notamment la capacité de l'OIT à soutenir ses mandants et en contribuant à l'élaboration du cadre d'indicateurs pour le développement durable mis en place à l'échelle des Nations Unies.		
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
■ En juillet 2017, l'OIT a apporté au Forum politique de haut niveau pour le développement durable (le Forum de haut niveau) des contributions concernant les ODD examinés. Ces contributions reposaient en grande partie sur l'examen du document établi par le Bureau pour la session de mars 2017 du Conseil d'administration (Groupe de travail sur la dimension sociale de la mondialisation). ■ Un rapport a été soumis au Conseil d'administration à sa session de mars 2017 (voir ci-dessus). ■ Le programme et budget de l'OIT approuvé par la Conférence en juin 2017 établit des liens entre les résultats stratégiques de l'OIT et le Programme 2030 et reconnaît dûment l'importance du renforcement des capacités des mandants. ■ Dans le cadre des travaux préparatoires au Forum de haut niveau, le Département de la statistique a dirigé la compilation des principaux indicateurs de travail décent qui ont été intégrés dans le rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans la réalisation des ODD.	Mars 2018	En cours
Plainte relative au non-respect par le Guatemala de la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, déposée par des délégués à la 101^e session (2012) de la Conférence internationale du Travail en vertu de l'article 26 de la Constitution de l'OIT		
Décision adoptée/résultat de la discussion: GB.329/INS/13(Rev.), parag. 55 Compte tenu des informations communiquées par le gouvernement et par les organisations de travailleurs et d'employeurs du Guatemala au sujet des indicateurs clés et de la feuille de route, et notant les efforts déployés pour promouvoir le dialogue social, le Conseil d'administration: - a encouragé les partenaires sociaux et le gouvernement à poursuivre un dialogue social constructif en vue de parvenir à la pleine mise en œuvre de la feuille de route; - a invité les organisations internationales d'employeurs et de travailleurs à appuyer le renforcement du dialogue entre les partenaires sociaux nationaux; - a exprimé à nouveau l'espoir de recevoir, avant sa 331^e session (novembre 2017), des informations concernant l'adoption d'une législation qui soit pleinement conforme aux conclusions et aux recommandations du système de contrôle de l'OIT ainsi qu'à la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948;		

- d) a invité la communauté internationale à dégager les ressources nécessaires pour que le bureau du représentant du Directeur général du BIT au Guatemala puisse continuer à soutenir sans réserve les mandants tripartites dans l'application du protocole d'accord et de la feuille de route;
- e) a décidé de reporter la décision de constituer une commission d'enquête à sa 331^e session (novembre 2017).

Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
Un rapport traitant séparément de ce sujet sera soumis au Conseil d'administration à sa 331 ^e session (document GB.331/INS/13).	Novembre 2017	En cours

Plainte relative au non-respect par le Qatar de la convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930, et de la convention (n° 81) sur l'inspection du travail, 1947, déposée par des délégués à la 103^e session (2014) de la Conférence internationale du Travail en vertu de l'article 26 de la Constitution de l'OIT

Décision adoptée/résultat de la discussion: [GB.329/INS/14\(Rev.\)](#)

Rappelant les décisions adoptées à sa 325^e session (novembre 2015) et à sa 328^e session (novembre 2016) et prenant note des mesures prises récemment par le gouvernement pour mettre en œuvre la loi n° 21 de 2015 régissant l'entrée, la sortie et le séjour des travailleurs migrants et pour continuer de donner suite à l'évaluation de la délégation tripartite de haut niveau, le Conseil d'administration a décidé:

- a) de demander au gouvernement du Qatar de continuer à lui fournir, d'ici à sa 331^e session (novembre 2017), des informations sur les autres mesures prises aux fins de l'application effective de la loi n° 21 de 2015 régissant l'entrée, la sortie et le séjour des travailleurs migrants et à donner suite à l'évaluation de la délégation tripartite de haut niveau;
- b) de demander au gouvernement du Qatar de lui fournir, à sa 331^e session (novembre 2017), des informations sur les mesures prises aux fins de l'application effective de la loi n° 1 du 4 janvier 2017 régissant l'entrée, la sortie et le séjour des travailleurs migrants, de la loi du 8 février 2017 sur les travailleurs domestiques et de la loi du 19 octobre 2016 établissant des commissions de règlement des conflits du travail, dès leur entrée en vigueur, et de fournir à la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations, lors de sa prochaine session (22 novembre-9 décembre 2017), des copies officielles de ces trois lois;
- c) de demander au gouvernement du Qatar de poursuivre sa collaboration avec le BIT en vue de l'élaboration d'un programme de coopération technique destiné à favoriser une approche intégrée de la suppression du système de parrainage, à améliorer les systèmes d'inspection du travail et de la sécurité et santé au travail et à donner aux travailleurs les moyens de se faire entendre, et de soumettre des informations sur ce programme à l'examen du Conseil d'administration, à sa 331^e session (novembre 2017);
- d) de reporter à sa 331^e session (novembre 2017) tout nouvel examen relatif à la constitution d'une commission d'enquête.

Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
Un rapport traitant séparément de ce sujet sera soumis au Conseil d'administration à sa 331 ^e session (document GB.331/INS/14).	Novembre 2017	En cours

Plainte relative au non-respect par la République bolivarienne du Venezuela de la convention (n° 26) sur les méthodes de fixation des salaires minima, 1928, de la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, et de la convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976, déposée par des délégués à la 104^e session (2015) de la Conférence internationale du Travail en vertu de l'article 26 de la Constitution de l'OIT

Décision adoptée/résultat de la discussion: [GB.329/INS/15\(Rev.\)](#)

Notant que deux réunions ont eu lieu entre le ministère du Travail et la FEDECAMARAS, mais regrettant l'absence de progrès concernant la mise en place d'un mécanisme de dialogue social et l'élaboration d'un plan d'action qu'il avait déjà évoquée par le passé;

Rappelant les recommandations formulées par la mission tripartite de haut niveau qui s'est rendue en janvier 2014 en République bolivarienne du Venezuela, lesquelles n'ont toujours pas été mises en œuvre, le Conseil d'administration a décidé:

- 1) de prier instamment le gouvernement d'appliquer, dans les meilleurs délais, les mesures suivantes:
 - a) prendre des mesures afin d'éviter tout acte d'interférence, d'agression et de stigmatisation à l'égard de la FEDECAMARAS, de ses organisations affiliées et de leurs dirigeants, et veiller à ce que la FEDECAMARAS et ses organisations affiliées, leurs dirigeants et entreprises affiliées, ainsi que les syndicats, puissent mener librement leurs activités légitimes conformément aux décisions des organes de contrôle de l'OIT concernant les conventions (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976, (n° 26) sur les méthodes de fixation des salaires minima, 1928;
 - b) institutionnaliser sans délai une table ronde tripartite, avec la participation du BIT, afin de favoriser le dialogue social pour résoudre toutes les questions en suspens;
- 2) de prier instamment le gouvernement de faire appel au plus tôt à l'assistance technique du BIT à cette fin;
- 3) de demander au Directeur général de dispenser tout le soutien nécessaire à cet égard et de prévoir des visites périodiques de l'OIT dans le pays;
- 4) de reporter à sa 331^e session (novembre 2017) la décision de constituer une commission d'enquête.

Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
Un rapport traitant séparément de ce sujet sera soumis au Conseil d'administration à sa 331 ^e session (document GB.331/INS/15).	Novembre 2017	En cours

Suivi de la résolution concernant les autres mesures sur la question du Myanmar adoptées par la Conférence à sa 102^e session (2013)

Décision adoptée/résultat de la discussion: [GB.329/INS/11](#)

Le Conseil d'administration:

- a) a instamment demandé la poursuite de la coopération entre le gouvernement du Myanmar et l'OIT en vue de la mise en œuvre du Protocole d'entente complémentaire;
- b) a prié le gouvernement d'accepter d'urgence la reconduction du mémorandum d'accord et du plan d'action afin de permettre au BIT de continuer d'exercer l'ensemble de ses activités d'assistance technique, de formation et de sensibilisation visant à soutenir l'engagement du gouvernement en faveur de l'élimination du travail forcé, y compris les efforts accrus déployés aux niveaux des Etats et de l'Union ainsi que dans les zones défavorisées et touchées par des conflits;
- c) a prié le Directeur général de poursuivre les discussions portant sur l'élaboration d'un programme par pays de promotion du travail décent dans lequel l'élimination du travail forcé serait une composante essentielle;
- d) a prié le Directeur général de présenter, à la 331^e session du Conseil d'administration en novembre 2017, un bilan détaillé des progrès qui auront été accomplis.

Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
Un rapport traitant séparément de ce sujet sera soumis au Conseil d'administration à sa 331 ^e session (document GB.331/INS/11).	Novembre 2017	En cours

381^e rapport du Comité de la liberté syndicale: Addendum: Informations pour le Conseil d'administration: Appréciations concernant les progrès réalisés en matière de méthodes de travail et réflexions en cours		
Décision adoptée/résultat de la discussion: GB.329/INS/17(Add.) Le Conseil d'administration: a) a pris note du rapport figurant dans le document GB.329/INS/17(Add.); b) a pris note de l'impact positif de l'établissement du sous-comité en espérant qu'il poursuivra ses travaux; c) a pris note des résultats des discussions sur les méthodes de travail du comité; d) a demandé à être tenu informé régulièrement par le comité des travaux du sous-comité et de la discussion sur les méthodes de travail du comité, y compris de tout point pour décision.		
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
Un rapport traitant séparément de ce sujet sera soumis au Conseil d'administration à sa 331 ^e session. Après sa première réunion, le nouveau comité présentera un rapport au Conseil d'administration en novembre.	Novembre 2017	En cours

Rapport du Directeur général: Premier rapport supplémentaire: Rapport du comité chargé d'examiner la réclamation alléguant l'inexécution par la Roumanie de la convention (n° 95) sur la protection du salaire, 1949, présentée par la Fédération des syndicats libres des industries chimiques et pétrochimiques (FSLCP) en vertu de l'article 24 de la Constitution de l'OIT		
Décision adoptée/résultat de la discussion: GB.330/INS/7/1 Au vu des conclusions du comité, et suite à ses recommandations, le Conseil d'administration: a) a approuvé le rapport figurant dans le document GB.330/INS/7/1; b) a invité le gouvernement et l'organisation plaignante à fournir à la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations, dans le cadre de son examen de l'application de la convention n° 95 en 2017, des informations détaillées sur l'application des articles 11 et 12 de la convention, ainsi que sur le fonctionnement du fonds de garantie des salaires; c) a rendu public le rapport et déclaré close la procédure engagée à la suite de la réclamation de la Fédération des syndicats libres des industries chimiques et pétrochimiques (FSLCP).		
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement

Le Conseil d'administration a invité le gouvernement et l'organisation plaignante à fournir à la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations, dans le cadre de son examen de l'application de la convention n° 95 en 2017, des informations détaillées sur l'application des articles 11 et 12 de la convention, ainsi que sur le fonctionnement du fonds de garantie des salaires. Le rapport du gouvernement sur l'application de la convention sera examiné par la CEACR à sa session de novembre-décembre 2017.	Aucun Procédure close	Achevé
---	--------------------------	--------

Rapport du Directeur général: Deuxième rapport supplémentaire: Rapport du comité chargé d'examiner la réclamation alléguant l'inexécution par la Croatie de la convention (n° 48) sur la conservation des droits à pension des migrants, 1935, présentée par l'Association des syndicats de pensionnés de Serbie (USPS) en vertu de l'article 24 de la Constitution de l'OIT		
Décision adoptée/résultat de la discussion: GB.330/INS/7/2 Au vu des conclusions du comité, et à la suite de ses recommandations, énoncées dans le rapport figurant dans le document GB.330/INS/7/2, le Conseil d'administration a déclaré close la procédure de réclamation.		
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
Aucun suivi nécessaire.	Aucun Procédure close	Achevé

Rapport du Directeur général: Deuxième rapport supplémentaire: Rapport du comité chargé d'examiner la réclamation alléguant l'inexécution par l'Ukraine de la convention (n° 95) sur la protection du salaire, 1949, présentée en vertu de l'article 24 de la Constitution de l'OIT par la Fédération des syndicats d'Ukraine, la Fédération des travailleurs des transports d'Ukraine, l'Association des syndicats autonomes panukrainiens, l'Association des syndicats panukrainiens et des associations syndicales «lednist», la Confédération des syndicats indépendants d'Ukraine et la Fédération des syndicats des travailleurs des petites et moyennes entreprises d'Ukraine		
Décision adoptée/résultat de la discussion: GB.329/INS/20/2 A la lumière des conclusions figurant aux paragraphes 24 à 35 du rapport (document GB.329/INS/20/2), le Conseil d'administration: a) a approuvé le rapport; b) a prié le gouvernement de poursuivre ses efforts et de prendre sans délai toute mesure nécessaire pour garantir la pleine mise en œuvre de la convention, y compris la mise en œuvre des décisions adoptées par la Commission d'arbitrage et de conciliation en matière de travail, ainsi que le contrôle effectif exercé par les services de l'inspection du travail, et d'imposer des sanctions suffisamment efficaces et dissuasives pour prévenir et empêcher tout manquement; c) a prié le gouvernement de s'assurer que les travailleurs concernés par des arriérés de salaires soient indemnisés à hauteur des pertes subies du fait du retard de paiement; d) a encouragé le gouvernement à associer pleinement les partenaires sociaux à la recherche de solutions au problème des arriérés de salaires; e) a rappelé au gouvernement qu'il peut solliciter l'assistance technique du Bureau, y compris inviter une mission de l'OIT à venir examiner la situation sur le terrain et à l'aider à mettre pleinement en œuvre la convention; f) a prié le gouvernement de fournir à la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations, dans son prochain rapport soumis au titre de l'article 22 de la Constitution, des informations détaillées sur l'application de la convention (n° 95) sur la protection du salaire, 1949; g) a rendu public le rapport et déclaré close la procédure de réclamation.		

Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
Le Conseil d'administration a prié le gouvernement de fournir à la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations, dans son prochain rapport soumis au titre de l'article 22 de la Constitution, des informations détaillées sur l'application de la convention n° 95. Le rapport du gouvernement sur l'application de la convention sera examiné par la CEACR à sa session de novembre-décembre 2017.		Achevé

Rapport du Directeur général: Quatrième rapport supplémentaire: Rapport du comité chargé d'examiner la réclamation alléguant l'inexécution par l'Espagne de la convention (n° 131) sur la fixation des salaires minima, 1970, présentée en vertu de l'article 24 de la Constitution de l'OIT par la Confédération syndicale de commissions ouvrières (CCOO) et la Confédération syndicale Union générale des travailleurs (UGT)		
Décision adoptée/résultat de la discussion: GB.329/INS/20/4 , paragr. 47 Le Conseil d'administration: a) a approuvé le rapport (document GB.329/INS/20/4); b) a demandé au gouvernement, dans le cadre de l'application de la convention (n° 131) sur la fixation des salaires minima, 1970, de tenir compte des observations formulées aux paragraphes 39, 40 et 46 des conclusions du comité; c) a invité le gouvernement à fournir des informations à ce sujet, pour examen par la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations; d) a rendu public le rapport et déclaré close la procédure de réclamation		
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
Le Conseil d'administration a invité le gouvernement à fournir des informations sur ce sujet pour examen par la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations. Le rapport du gouvernement sur l'application de la convention sera examiné par la CEACR à sa session de novembre-décembre 2017.		Achevé

Rapport du Directeur général: Cinquième rapport supplémentaire: Rapport du comité chargé d'examiner la réclamation alléguant l'inexécution par le Pérou de la convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930, et de la convention (n° 105) sur l'abolition du travail forcé, 1957, présentée par la Confédération générale des travailleurs du Pérou (CGTP) en vertu de l'article 24 de la Constitution de l'OIT		
Décision adoptée/résultat de la discussion: GB.329/INS/20/5 A la lumière des conclusions au sujet des questions soulevées dans la réclamation exposées aux paragraphes 21 à 32 du rapport (document GB.329/INS/20/5), le Conseil d'administration: a) a approuvé le rapport;		

b) a invité le gouvernement à veiller à ce que les autorités compétentes engagent des discussions avec l'Université pour examiner le contenu et les modalités d'application des contrats types signés entre elle et les enseignants qu'elle emploie afin que l'exécution de ces contrats ne porte pas atteinte à la liberté des travailleurs de mettre fin à leur relation d'emploi, en tenant compte des points exposés aux paragraphes 28 à 31 du rapport; c) a invité le gouvernement à fournir au Bureau des informations à ce sujet; d) a rendu le rapport public et clos la procédure de réclamation.		
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
Le Conseil d'administration a invité le gouvernement à fournir au Bureau des informations sur les mesures prises pour donner suite aux recommandations.	Aucun Procédure close	Achevé

Rapport du Directeur général: Sixième rapport supplémentaire: Rapport du comité chargé d'examiner la réclamation alléguant l'inexécution par la Thaïlande de la convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930, présentée par la Confédération syndicale internationale (CSI) et la Fédération internationale des ouvriers du transport (ITF) en vertu de l'article 24 de la Constitution de l'OIT

Décision adoptée/résultat de la discussion: [GB.329/INS/20/6](#)

A la lumière des conclusions concernant les questions soulevées dans la réclamation qui figurent aux paragraphes 52 à 77 du rapport (document GB.329/INS/20/6), le Conseil d'administration:

- a) a approuvé le rapport;
- b) a salué les mesures législatives prises récemment par le gouvernement en ce qu'elles constituent une avancée significative pour la protection des travailleurs dans le secteur de la pêche, et encouragé le gouvernement à continuer de prendre des initiatives à cet égard, en particulier en ce qui concerne les travailleurs migrants;
- c) a prié le gouvernement de tenir compte des mesures préconisées aux paragraphes 60, 61, 62, 64, 65, 66, 67, 68, 71, 74, 76 et 77 du rapport pour que les travailleurs du secteur de la pêche bénéficient de la protection accordée par la convention;
- d) a invité le gouvernement à inclure, dans le rapport qu'il soumettra en application de l'article 22 de la Constitution de l'OIT, des informations sur les mesures prises pour donner effet aux recommandations du comité, et en particulier à celles qui figurent aux paragraphes visés à l'alinéa c) ci-dessus;
- e) a invité le gouvernement à continuer de se prévaloir de toute assistance technique que le Bureau international du Travail pourrait fournir à cet égard;
- f) a rendu public le rapport et déclaré close la procédure de réclamation.

Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
Le Conseil d'administration a invité le gouvernement à inclure, dans le rapport qu'il soumettra en application de l'article 22 de la Constitution de l'OIT, des informations sur les mesures prises pour donner effet aux recommandations du comité. Le rapport du gouvernement sur l'application de la convention sera examiné par la CEACR à sa session de novembre-décembre 2017.	Aucun Procédure close	Achevé

Rapport du bureau du Conseil d'administration: Premier rapport: Mesures à prendre pour la création de la Commission mondiale de haut niveau sur l'avenir du travail		
Décision adoptée/résultat de la discussion: GB.329/INS/21/1 Sur recommandation de son bureau, le Conseil d'administration a autorisé le Directeur général à établir la composition de la Commission mondiale de haut niveau sur l'avenir du travail à partir des critères exposés dans le document GB.329/INS/21/1 et à engager les consultations nécessaires à cette fin.		
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
La Commission mondiale sur l'avenir du travail a été instituée le 21 août 2017. Voir le document GB.331/INS/18/1 (<i>Premier rapport supplémentaire: Suivi concernant les initiatives du centenaire de l'OIT</i>).		En cours

Suivi de la résolution concernant les petites et moyennes entreprises et la création d'emplois décents et productifs adoptée par la Conférence à sa 104^e session (2015): Rapport de situation sur la mise en œuvre du plan d'action		
Décision adoptée/résultat de la discussion: GB.328/INS/8 Le Conseil d'administration a pris note du rapport de situation sur la mise en œuvre du plan d'action en faveur des PME et prié le Directeur général: a) de poursuivre la mise en œuvre du plan d'action sur la manière de donner suite aux conclusions de 2015 concernant les PME, en tenant compte des orientations fournies par le Conseil d'administration; b) d'allouer, dans les limites des ressources disponibles, les ressources requises pour que la mise en œuvre du plan d'action puisse se poursuivre avec succès; c) de soumettre un deuxième rapport de situation au Conseil d'administration à sa 331^e session (novembre 2017).		
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
Un rapport traitant séparément de ce sujet sera soumis au Conseil d'administration à sa 331 ^e session (document GB.331/INS/6).	Novembre 2017	En cours

Examen de la mise en œuvre des accords OIT-ISO		
Décision adoptée/résultat de la discussion: GB.328/INS/13 Le Conseil d'administration a décidé: a) de prolonger de nouveau la mise en œuvre expérimentale de l'accord de 2013 conclu entre l'Organisation internationale du Travail et l'Organisation internationale de normalisation (ISO) pendant la période strictement nécessaire à la participation effective de l'OIT à la finalisation de la norme ISO 45001; b) de se prononcer, à sa session faisant immédiatement suite à l'établissement de la norme ISO 45001 sous sa forme finale, sur la base d'une analyse réalisée par le Bureau, quant à l'opportunité de reconduire ou de réviser l'accord de 2013, de négocier un nouvel accord ou de prendre toute autre mesure nécessaire compte tenu du mandat de l'OIT et, à cette fin, de demander au Bureau:		

i) d'informer le bureau du Conseil d'administration de la date à laquelle la norme ISO 45001 serait établie sous sa forme finale, une fois cette date connue; ii) de lui soumettre un document pour information à sa 329 ^e session sur tout fait nouveau significatif en la matière; c) au cas où l'ISO publierait la norme ISO 45001 avant l'examen de l'accord par le Conseil d'administration, d'autoriser son bureau à fournir des orientations au Bureau sur la position à adopter en ce qui concerne la publication de la norme ISO 45001.		
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
Un rapport traitant séparément de ce sujet sera soumis au Conseil d'administration à sa 331 ^e session (document GB.331/INS/10).	Novembre 2017	En cours

Résultats de l'évaluation indépendante du Plan d'action du BIT pour l'égalité entre hommes et femmes 2010-2015 et grandes lignes du plan d'action 2016-17		
Décision adoptée/résultat de la discussion: GB.326/INS/11 Le Conseil d'administration: a) a prié le Directeur général de finaliser et de mettre en œuvre le Plan d'action du BIT pour l'égalité entre hommes et femmes 2016-17 à la lumière des recommandations du rapport d'évaluation du Plan d'action du BIT pour l'égalité entre hommes et femmes 2010-2015 figurant dans le document GB.326/INS/11, et en tenant compte de ses orientations; b) a décidé d'examiner les résultats de la mise en œuvre du Plan d'action du BIT pour l'égalité entre hommes et femmes 2016-17 au cours d'une prochaine session et de donner des indications sur l'orientation des futurs plans d'action; c) a prié le Directeur général de tenir compte de ses orientations pour favoriser l'égalité entre hommes et femmes conformément au mandat de l'OIT dans l'exécution du programme et budget pour 2016-17, dans l'élaboration du prochain cadre stratégique et de futures propositions de programme et de budget et dans son action visant à faciliter la mise à disposition de ressources extrabudgétaires.		
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
■ Pour ce qui est du premier des trois points de la décision du Conseil d'administration, le plan d'action 2016-17 a été examiné en août 2016 par l'équipe de direction et finalisé en tenant compte des orientations du Conseil d'administration, puis traduit et publié en trois langues.	A une prochaine session (à confirmer), comme indiqué au point b) de la décision	Achevé
■ S'agissant du troisième point de la décision du Conseil d'administration, le rapport sur l'exécution du programme pour 2016-17 comprendra des résultats liés à l'élément transversal déterminant relatif à l'égalité entre hommes et femmes et à la non-discrimination, pour lequel plusieurs indicateurs figurent dans le plan d'action 2016-17. Chaque résultat de programme par pays comprend désormais un marqueur concernant les éléments transversaux déterminants pour l'élaboration des politiques.		En cours
■ En ce qui concerne l'indicateur du plan d'action 2016-17 relatif aux résultats du programme et budget 2018-19 tenant compte de l'égalité des sexes, la cible a été dépassée étant donné que pour 9 des 36 indicateurs correspondants (soit 25 pour cent), les libellés de leur ensemble obligatoire de critères qualitatifs de réussite prévoyaient des thèmes concernant l'égalité entre hommes et femmes ou une		En cours

ventilation par sexe. En outre, des efforts particuliers ont été consentis pour faire en sorte que tous les résultats stratégiques contiennent au moins un critère de réussite portant exclusivement sur le genre. ■ Les travaux concernant l'initiative sur les femmes au travail se poursuivent et continueront, en 2018-19, de contribuer à la constitution d'une base de données factuelles à partir de laquelle pourront être élaborées et mises en œuvre des mesures innovantes qui permettront à l'OIT d'intensifier ses efforts en matière d'égalité entre hommes et femmes et de non-discrimination. L'initiative continuera également de répondre à l'objectif du Programme de développement durable à l'horizon 2030 consistant à «ne laisser personne de côté», en synergie avec l'initiative sur l'éradication de la pauvreté, et contribuera à la réalisation des ODD 1, 5, 8 et 10.		En cours
---	--	----------

Rapport du Directeur général: Quatrième rapport supplémentaire: Résultat de la Réunion tripartite d'experts sur le recrutement équitable (Genève, 5-7 septembre 2016)		
Décision adoptée/résultat de la discussion: GB.328/INS/17/4 Le Conseil d'administration: a) a autorisé le Directeur général à publier et à diffuser les <i>Principes généraux et directives opérationnelles concernant le recrutement équitable</i> adoptés le 7 septembre 2016 par la Réunion tripartite d'experts sur le recrutement équitable, et à s'en inspirer aux fins du suivi de la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée à la gestion des déplacements massifs de réfugiés et de migrants organisée à New York le 19 septembre 2016; b) a prié le Directeur général de tenir compte des <i>Principes généraux et directives opérationnelles concernant le recrutement équitable</i> lors de l'élaboration des propositions relatives aux travaux futurs du Bureau dans ce domaine.		
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
Le Bureau a publié, traduit et largement diffusé les <i>Principes généraux et directives opérationnelles concernant le recrutement équitable</i> (Principes généraux et directives opérationnelles): ■ Les versions anglaise, française et espagnole sont disponibles en ligne et au format papier. Les versions en arabe, khmer, birman et vietnamien seront bientôt disponibles. Ces directives ont été diffusées au cours de manifestations de premier plan, dont la Réunion régionale de l'Asie et du Pacifique, le sommet du Forum mondial sur la migration et le développement (FMMD), le Forum mondial du Groupe directeur sur le recrutement équitable, le forum de l'Interfaith Center on Corporate Responsibility (ICCR) consacré aux frais de recrutement, les réunions du Dialogue d'Abou Dhabi, la réunion de coordination internationale du Département des affaires économiques et sociales de l'ONU (DAES), la Conférence internationale des affaires et des droits de l'homme organisée conjointement par l'Organisation internationale des travailleurs et l'entreprise Randstad, et la Conférence de la Foreign Trade Association sur le développement durable. ■ Les Principes généraux et directives opérationnelles sont utilisés par d'autres organisations internationales (par exemple les normes IRIS de l'OIM s'en inspirent), par des institutions concernées, dont la communauté des donateurs (par exemple Direction suisse du développement et de la coopération, Département d'Etat des Etats-Unis et Département du développement international du Royaume-Uni (DFID)), ainsi que des organisations de la société civile et des organismes universitaires, dont l'Institute for Human Rights and Business, Stronger2Gether, le Centre de ressources sur les entreprises et les droits de l'homme et le NYU Stern Centre for Business and Human Rights. ■ Des supports vidéo sont élaborés en coopération avec le CIF-OIT afin d'appuyer des activités de formation et de renforcement des capacités.		En cours

■ Le Réseau mondial d'entreprises sur le travail forcé et la traite de l'OIT fera la promotion des Principes généraux et directives opérationnelles à l'occasion des diverses consultations et réunions qu'il organisera. ■ Les groupes de travail sur les chaînes d'approvisionnement et les migrations de main-d'œuvre de l'Alliance 8.7 examineront lesdits principes et en tiendront compte pour définir les priorités de l'action à mener. Le Bureau donne effet concrètement aux Principes généraux et directives opérationnelles par: ■ la mise en œuvre d'un vaste ensemble de projets de coopération technique de plus en plus nombreux qui permettent de mener des activités à l'échelle mondiale et nationale, dont deux grands projets mondiaux, en mettant l'accent sur les éléments relatifs à la création de connaissances innovantes, aux réformes juridiques et politiques, à la création de corridors de recrutement équitable, au renforcement des capacités des mandants et à la fourniture de services directs aux travailleurs migrants. Les principes et directives servent notamment de base au renforcement des pratiques de recrutement équitable au Népal, en Jordanie, aux Philippines, à Hong-kong (Chine), en Tunisie, à Sri Lanka, au Vietnam, en Thaïlande, au Cambodge, au Myanmar, au Bangladesh et dans d'autres pays; ■ l'élaboration et la tenue d'un cours mondial de formation du CIF-OIT sur le recrutement équitable (septembre 2017); ■ des travaux menés en coopération avec la Banque mondiale pour élaborer et expérimenter une méthode permettant de mesurer les coûts du recrutement, conformément à l'ODD 10.7 (d'ici à la mi-2018); ■ la promotion de l'utilisation des Principes généraux et directives opérationnelles par d'autres organismes et institutions. Les normes IRIS de l'OIM, par exemple, découlent de ces principes et directives; ■ sa future participation active aux travaux relatifs à la définition des coûts de recrutement, notamment à une étude comparative mondiale dans ce domaine. Le programme et budget 2018-19 tient compte des défis liés au recrutement et prévoit notamment, parmi les principaux produits de l'OIT, la mise en œuvre à titre expérimental des Principes généraux et directives opérationnelles sur au moins trois axes migratoires. Il prévoit également que les directives en question soient intégrées dans un dialogue interrégional mené entre deux régions. Les conclusions de la discussion générale de la CIT sur les migrations de main-d'œuvre (2017) préconisent spécifiquement de poursuivre les travaux sur le recrutement équitable, y compris ceux concernant une méthode permettant de mesurer les coûts du recrutement et la définition des commissions de recrutement et frais connexes, et recommandent de mener une étude d'impact des travaux de l'OIT dans ce domaine dans un délai de cinq ans.		En cours En cours En cours En cours
---	--	---

Rapport du Directeur général: Troisième rapport supplémentaire: Résultat de la Réunion technique tripartite sur l'accès au marché du travail des réfugiés et autres personnes déplacées de force (Genève, 5-7 juillet 2016)

Décision adoptée/résultat de la discussion: [GB.328/INS/17/3\(Rev\)](#)

Le Conseil d'administration:

- a) a pris note du rapport final de la Réunion technique tripartite sur l'accès au marché du travail des réfugiés et autres personnes déplacées de force et autorisé le Directeur général à publier et diffuser le résultat de la réunion, notamment les principes directeurs non contraignants sur l'accès au marché du travail des réfugiés et autres personnes déplacées de force, et à tirer parti des principes directeurs dans le suivi de la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la gestion des déplacements massifs de réfugiés et de migrants, qui s'est tenue à New York le 19 septembre 2016;

b) a demandé au Directeur général de tenir compte des principes directeurs non contraignants sur l'accès au marché du travail des réfugiés et autres personnes déplacées de force lors de l'élaboration de propositions relatives aux activités futures du Bureau dans ce domaine, en prenant en considération tous les points de vue et les positions exprimés pendant la réunion technique tripartite et la 328^e session du Conseil d'administration, avec une attention particulière pour les préoccupations des Etats accueillant un grand nombre de réfugiés.

Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
Le Bureau a publié, traduit et largement diffusé les Principes directeurs sur l'accès au marché du travail des réfugiés et autres personnes déplacées de force (Principes directeurs): ■ versions anglaise, française et espagnole disponibles en ligne; ■ copies papier distribuées aux fonctionnaires, mandants et partenaires de l'OIT ainsi qu'au cours de manifestations pertinentes, dont le Sommet des dirigeants sur le suivi de la situation des réfugiés (Washington, DC, janvier 2017), la Réunion des hauts responsables de l'Union européenne sur le suivi du Plan d'action de La Valette (La Valette, février 2017), le 10^e Sommet du FMMD (Berlin, juin 2010) et les réunions de suivi de la mise en œuvre du Cadre d'action global pour les réfugiés du HCR et de l'élaboration du Pacte mondial sur les réfugiés; ■ les Principes directeurs ont servi de source de référence à la Partie XI consacrée aux réfugiés et aux rapatriés dans la recommandation (n° 205) sur l'emploi et le travail décent pour la paix et la résilience, 2017, adoptée à la 106^e session de la Conférence (juin 2017). Le Bureau donne effet concrètement aux Principes directeurs par: ■ la mise en œuvre du plan d'action conjoint élaboré dans le cadre du renouvellement du protocole d'accord entre l'OIT et le HCR. Ce plan tient compte des éléments essentiels des Principes directeurs et sera appliqué dans le cadre d'une collaboration entre les unités techniques et les bureaux sur le terrain des deux institutions, en particulier dans les pays où le Cadre d'action global pour les réfugiés est appliqué à titre expérimental; ■ la conception de projets de coopération technique prévoyant de mener des activités au niveau national pour favoriser l'accès des réfugiés, d'autres personnes déplacées de force et des communautés d'accueil au marché du travail. Il s'agit en particulier d'interventions concernant la Jordanie, la Turquie et le Liban et de programmes d'appui futurs notamment en Ethiopie et dans la corne de l'Afrique; ■ l'élaboration et la tenue d'un cours mondial de formation du CIF-OIT sur l'appui à l'accès des réfugiés et d'autres personnes déplacées de force au marché du travail (2018), et de modules facultatifs consacrés à cette question dans le cadre de cours de formation existants du CIF-OIT; ■ une contribution à la mise en œuvre du Cadre d'action global pour les réfugiés du HCR et à l'élaboration du pacte mondial sur les réfugiés avant la réunion de l'Assemblée générale des Nations Unies de septembre 2018, notamment par la présentation de bonnes pratiques; ■ l'utilisation de ces principes pour guider la collaboration avec des partenaires pour le développement et des partenaires du secteur privé, notamment la Banque mondiale, le Groupe mondial sur la migration, le Forum économique mondial et des communautés économiques régionales. Dans le programme et budget 2018-19, le résultat 9 «Des politiques équitables et efficaces en matière de migration et de mobilité internationales de main-d'œuvre» atteste l'importance de promouvoir l'emploi productif et le travail décent en faveur des travailleurs migrants, des réfugiés et d'autres personnes déplacées de force. Ainsi, l'OIT mettra l'accent sur la prise en considération de l'Agenda du travail décent au cours des débats régionaux et mondiaux ainsi que dans le cadre des mesures prises pour répondre aux mouvements de migrants et de réfugiés, y compris le pacte mondial sur les réfugiés. La mise en œuvre à titre expérimental des Principes directeurs, en collaboration avec le HCR, dans l'une des régions accueillant le plus grand nombre de réfugiés figure parmi les principaux produits que l'OIT devra fournir au		

cours de la période biennale visée. L'Organisation tirera parti des synergies entre les résultats, dont ceux relatifs à la cohérence des politiques, à la protection sociale, aux formes inacceptables de travail, à la discrimination et aux inégalités, et au renforcement des capacités des organisations d'employeurs et de travailleurs. Le programme et budget souligne aussi l'importance stratégique de la mise en œuvre du plan d'action conjoint OIT-HCR.		
---	--	--

Rapport du Groupe de travail sur le fonctionnement du Conseil d'administration et de la Conférence internationale du Travail:

Décision adoptée/résultat de la discussion: [GB.329/INS/18](#)

Composition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration:

- a) a invité les Etats Membres qui ne l'ont pas encore fait à ratifier l'Instrument d'amendement à la Constitution de l'Organisation internationale du Travail de 1986;
- b) a demandé au Directeur général de poursuivre activement les efforts visant à promouvoir la ratification de l'instrument d'amendement, notamment par des contacts directs avec les Etats Membres, et de présenter un rapport à sa 331^e session (novembre 2017) sur les résultats obtenus et les raisons empêchant ou retardant cette ratification communiquées par les Etats Membres.

(Document GB.329/INS/18, paragraphe 3.)

Modalités d'organisation de la 106^e session (2017) de la Conférence internationale du Travail (CIT) et examen du Règlement de la Conférence internationale du Travail – Première série d'amendements visant à assurer le bon fonctionnement de la CIT dans le cadre d'une session réduite à deux semaines

Le Conseil d'administration:

- a) a décidé de proposer à la Conférence d'appliquer les modalités figurant dans le document GB.329/INS/18 ainsi que le plan de travail provisoire pour la 106^e session (juin 2017) de la Conférence contenu dans son annexe I;
- b) a pris note de la première série d'amendements au Règlement de la Conférence figurant dans l'annexe II afin qu'elle soit appliquée, à titre expérimental, à la 106^e session de la Conférence internationale du Travail moyennant la suspension des dispositions indiquées à l'annexe III;
- c) a décidé de faire le bilan de l'expérimentation susmentionnée à sa 331^e session (novembre 2017);
- d) a demandé au Bureau d'élaborer des amendements supplémentaires à des fins de simplification et de modernisation du Règlement, en vue de leur examen à sa 331^e session.

(Document GB.329/INS/18, paragraphe 10.)

Examen du rôle et du fonctionnement des réunions régionales

Le Conseil d'administration a décidé:

- a) de poursuivre son examen du rôle et du fonctionnement des réunions régionales;
- b) de prier le Bureau de préparer, en vue de leur examen à sa 331^e session (novembre 2017), de nouvelles propositions tenant compte des vues exprimées et des orientations fournies lors de la discussion.

(Document GB.329/INS/18, paragraphe 13.)

Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
Rapports traitant séparément de ce sujet soumis au Conseil d'administration à sa 331 ^e session: – document GB.331/WP/GBC/1 sur la composition du Conseil d'administration;	Novembre 2017	En cours

– document GB.331/WP/GBC/2 sur l'amélioration du fonctionnement de la Conférence internationale du Travail; – document GB.331/WP/GBC/3 sur l'examen du rôle et du fonctionnement des réunions régionales.		
Rapport du Directeur général: Deuxième rapport supplémentaire: suivi concernant les initiatives du centenaire		
Décision adoptée/résultat de la discussion: GB.325/INS/15/2 Le Conseil d'administration a prié le Directeur général: ■ de tenir compte de ses orientations concernant les initiatives du centenaire et de faciliter la pleine participation des mandants à la mise en œuvre de ces initiatives; ■ de faire parvenir à tous les Etats Membres une circulaire les invitant à participer pleinement à l'initiative du centenaire sur l'avenir du travail; ■ de lui soumettre un rapport de situation à sa 328^e session (novembre 2016). Le Conseil d'administration a prié en outre les mandants de l'OIT de participer et de contribuer le plus largement possible à la réflexion sur l'avenir du travail et les a encouragés à mettre en place leurs propres réseaux et processus afin de donner pleinement effet à l'initiative.		
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
Un rapport traitant séparément de ce sujet sera soumis au Conseil d'administration à sa 331 ^e session (document GB.331/INS/18/1).	Novembre 2017	En cours

POL – Section de l'élaboration des politiques

POL – Segment de l'emploi et de la protection sociale

Résultat 5: Le travail décent dans l'économie rurale		
Décision adoptée/résultat de la discussion: GB.329/POL/1 Le Conseil d'administration a fourni au Directeur général des orientations sur la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie relative au résultat 5 du programme et budget pour la période biennale 2016-17 sur le travail décent dans l'économie rurale.		
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
- Le Bureau intensifie l'appui technique qu'il apporte aux Etats Membres pour intégrer les principes et les objectifs du travail décent dans leurs politiques et cadres nationaux de développement des zones rurales et pour mener des travaux de recherche opérationnelle sur le travail décent dans l'économie rurale. L'accent est mis sur la promotion d'emplois décents pour les jeunes des zones rurales. Les pays concernés sont notamment Madagascar, le Lesotho, la Zambie, l'Afrique du Sud, la Colombie, le Suriname et le Laos. - La prise en considération des questions relatives à l'économie rurale dans les PPTD fait l'objet d'une attention particulière. - Les efforts visant à soutenir l'amélioration des statistiques du travail dans les zones rurales se poursuivent et constitueront une priorité de la nouvelle période biennale. Il est par exemple prévu qu'un atelier de renforcement des capacités pour certains pays de l'Asie et du Pacifique se tiennent en septembre 2017. - Le Bureau redouble également d'efforts pour développer les capacités des mandants, favoriser le dialogue social et permettre aux organisations d'employeurs et de travailleurs de mieux se faire entendre. Outre l'Académie du développement rural (Turin, novembre 2017), le CIF-OIT offre un large éventail de cours sur des questions relatives à l'économie rurale. Les prochaines éditions du programme de formation «Gérer votre coopérative agricole», l'Académie des peuples autochtones et tribaux et le cours sur le tourisme durable et le développement rural tenu au Laos en mai 2017 en sont quelques exemples. En outre, le renforcement des capacités des mandants et la promotion du dialogue social deviennent un élément central des travaux relatifs à l'élaboration des politiques.	Aucun	En cours
Résultat 6: La formalisation de l'économie informelle		
Décision adoptée/résultat de la discussion: GB.329/POL/2 Le Conseil d'administration a fourni au Directeur général des orientations sur la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie relative au résultat 6 du programme et budget pour la période biennale 2016-17 sur la formalisation de l'économie informelle.		

Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
Le Bureau a tenu compte des recommandations du Conseil d'administration concernant les mesures prises aux niveaux régional, national et mondial. Ci-après certaines des principales mesures prises récemment pour donner suite à ces recommandations: ■ une plate-forme électronique consacrée à la recommandation n° 204 a été élaborée et mise en ligne il y a peu (https://ecampus.ilo.org/course/view.php?id=498&lang=en). Elle permettra aux mandants tripartites, aux spécialistes du développement et au grand public d'en savoir plus et de partager des connaissances sur la transition vers l'économie formelle. Elle présente des informations et divers éléments pertinents et récents concernant cette transition, sous forme notamment de statistiques, de bonnes pratiques, de vidéos, de publications et d'activités de renforcement des capacités; ■ un Forum mondial de partage des connaissances sur la transition vers l'économie formelle se tiendra à Turin du 11 au 13 septembre 2017 (en anglais et français). Il permettra d'échanger des données d'expérience, notamment sur des pratiques prometteuses, des enseignements tirés et des possibilités stratégiques. Il est destiné aux mandants de l'OIT, mais aussi aux chercheurs, aux spécialistes du domaine et aux organisations internationales; ■ une prochaine publication intitulée <i>Women and Men in the informal economy</i> donnera un aperçu statistique de l'économie informelle dans toute sa diversité, sur le plan mondial et régional. Elle comprendra des statistiques sur la proportion de l'emploi informel, conformément à l'ODD 8.3.1. La publication permettra également d'attirer l'attention sur les groupes de travailleurs et les types d'entreprise les plus exposés à l'économie informelle, d'examiner les formes de vulnérabilité aux déficits de travail décent et d'analyser l'incidence de la pauvreté sur les travailleurs de l'économie informelle; ■ un nouvel axe de travail concernant «les bonnes et les mauvaises pratiques» a été créé au titre du résultat 6. Il a pour objectif de communiquer aux mandants, aux organismes externes et au personnel du BIT de bonnes et de mauvaises pratiques rigoureusement validées et bien documentées.		

Comment faire face aux effets du changement climatique sur le travail
Décision adoptée/résultat de la discussion: GB.329/POL/3 Le Conseil d'administration a pris note des informations fournies par le Bureau et demandé au Directeur général: a) de favoriser, dans le cadre de l'initiative verte, une meilleure connaissance et une meilleure compréhension des conséquences des changements climatiques pour le monde du travail, en particulier pour ceux qui sont les plus touchés et les plus vulnérables, ainsi que la poursuite des débats à ce sujet; b) de poursuivre l'application, dans les pays pilotes, des Principes directeurs pour une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous, en s'attachant à fournir une assistance aux gouvernements et aux organisations d'employeurs et de travailleurs pour l'élaboration, par le dialogue social, de politiques visant à donner effet à leurs engagements en matière de changement climatique; c) de promouvoir la ratification des conventions internationales du travail appropriées et l'application des conventions, recommandations et résolutions les plus pertinentes dans le cadre d'une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous (telles qu'énumérées dans l'annexe des Principes directeurs de l'OIT), et de veiller à ce que les questions environnementales soient prises en considération lors de l'élaboration ou de la révision des normes; d) de soutenir le plein emploi productif et le travail décent par le biais des priorités pour le développement définies au niveau national;

- e) de promouvoir la collaboration entre l'OIT et les institutions internationales compétentes en matière de lutte contre les changements climatiques, afin d'œuvrer en faveur du travail décent et d'une transition juste pour tous.

Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
■ L'application des Principes directeurs pour une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous s'est poursuivie au moyen de consultations nationales et de conseils stratégiques aux Philippines et en Uruguay en particulier, ainsi que d'un appui ciblé aux Etats Membres de l'OIT intéressés. ■ Afin de favoriser une meilleure connaissance et une meilleure compréhension des conséquences des changements climatiques pour le monde du travail, en particulier pour ceux qui sont les plus touchés et les plus vulnérables, le Bureau a commandé une étude sur l'incidence du stress thermique sur les travailleurs et la productivité au niveau régional. Les quatre régions concernées sont: l'Afrique centrale, l'Afrique de l'Ouest, l'Asie de l'Est et l'Asie du Sud-Est. ■ Le rapport du Directeur général à la 106^e session de la Conférence, intitulé <i>Travail et changement climatique: l'initiative verte</i>, a favorisé le dialogue et l'échange de vues sur le sujet entre les mandants de l'OIT. Dans le souci de mieux comprendre les questions de travail décent dans le cadre de l'élaboration de politiques en matière de changements climatiques, des représentants du Bureau ont activement contribué aux travaux de plusieurs groupes d'experts et équipes spéciales créés au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Ils ont notamment participé aux travaux du Groupe spécial d'experts techniques sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre, qui a examiné des questions relatives à une transition juste de la main-d'œuvre et à la création d'emplois décents et de qualité, ainsi qu'aux travaux de l'Equipe spéciale chargée de la question des déplacements de population créée par le Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie, qui a traité des questions de mobilité et de déplacement liées aux changements climatiques. ■ Un dialogue consacré au rôle des entreprises dans le cadre du changement climatique et du travail décent a été organisé au cours de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques tenue à Bonn en mai 2017, en partenariat avec l'OIE et avec la participation de représentants d'entreprises chargés de la question du changement climatique.		En cours En cours Achevé Achevé

Dispositions relatives au travail dans les accords commerciaux: tendances récentes et pertinence pour l'OIT

Décision adoptée/résultat de la discussion: [GB.328/POL/3](#)

Le Conseil d'administration a demandé au Directeur général de:

- continuer de recueillir et d'analyser des informations sur les dispositions relatives au travail dans les accords commerciaux et de fournir une assistance technique aux mandants qui sollicitent un appui pour l'application de ces dispositions;
- développer des partenariats avec les organisations internationales compétentes et d'autres instances en vue d'offrir aux mandants des services consultatifs intégrés sur les mesures à prendre en matière de promotion du travail décent dans le cadre de la libéralisation des échanges et des investissements au titre de la mise en œuvre du Programme 2030; et
- présenter périodiquement des rapports au Conseil d'administration sur l'action menée pour mettre le commerce, l'investissement et le travail décent au service du développement durable.

Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
--	--	-------------------

L'OIT a continué de collecter des données et de mettre à jour son analyse des dispositions relatives au travail dans les accords commerciaux, notamment au moyen des activités suivantes de partage des connaissances: ■ publication du manuel <i>Handbook on assessment of labour provisions in trade and investment arrangements</i>; ■ élaboration de supports de formation pouvant être utilisés avec le manuel précité et destinés spécifiquement aux parties prenantes; ■ tenue à Bangkok et à Bruxelles de séminaires de formation sur les dispositions relatives au commerce et au travail à l'intention des mandants de l'OIT (et des spécialistes des questions commerciales); ■ communication aux mandants des principales conclusions de l'étude sur les dispositions relatives au travail dans les accords commerciaux à l'occasion de <i>séminaires tripartites</i>.		Achevé En cours En cours En cours
L'OIT a continué de fournir une assistance technique aux mandants demandant son appui, sous la forme suivante: ■ étroite collaboration avec la Direction générale du commerce de l'Union européenne en ce qui concerne le Système généralisé de préférences, dans le cadre de deux projets de coopération pour le développement menés dans 9 pays afin d'accroître la participation au système de contrôle de l'OIT et le respect des conventions fondamentales de l'Organisation; ■ fourniture de conseils sur les normes internationales du travail et les principes et droits fondamentaux au travail afin de renforcer les capacités nationales, d'accompagner une réforme du droit du travail et de faire en sorte que les connaissances, la compréhension et les attentes soient cohérentes lorsqu'il est fait référence aux normes, principes et droits en question dans les instruments commerciaux.		En cours En cours
L'OIT a pris des mesures multilatérales pour établir des partenariats dont l'objectif est de fournir des orientations stratégiques intégrées dans les domaines du commerce, de l'investissement et du travail décent, à savoir: ■ participation active, y compris au niveau des chefs d'Etat et de gouvernement, à la 14^e session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, tenue à Nairobi (Kenya) en juillet 2016, pour faire valoir l'importance que le travail décent, en tant qu'objectif du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (ODD 8), revêt également pour la communauté du commerce et du développement; ■ promotion de la prise en considération du travail décent dans les politiques commerciales à l'occasion d'un <i>séminaire sur le commerce inclusif</i> tenu à Genève, auquel ont également participé le directeur général de l'OMC et le ministre des Affaires étrangères de la Belgique. En outre, participation active à l'examen bisannuel de l'initiative Aide pour le commerce de l'OMC en juillet 2017; ■ participation au réseau d'apprentissage pour les économistes effectuant des recherches sur le commerce (OMC/FEM/CCI/CEE/OIT), basé à Genève; ■ collaboration active avec la communauté diplomatique de Genève, notamment en coopération avec le Centre international pour le commerce et le développement durable et d'autres centres de réflexion, pour donner des orientations et expliquer l'importance du travail décent dans le Programme 2030, comme énoncé dans l'ODD 8 en particulier, en soulignant en quoi cette dimension devrait aider la communauté du commerce et de l'investissement à se doter de politiques intégrées quant à leur formulation et à leurs priorités.		Achevé Achevé En cours En cours

00:00:11/00:00:21

Résultat 1: Des emplois plus nombreux et de meilleure qualité pour une croissance inclusive et de meilleures perspectives d'emploi pour les jeunes		
Décision adoptée/résultat de la discussion: GB.326/POL/1 Le Conseil d'administration a prié le Directeur général de tenir compte de ses orientations dans la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie relative au résultat 1 du programme et budget pour 2016-17 «Des emplois plus nombreux et de meilleure qualité pour une croissance inclusive et de meilleures perspectives d'emploi pour les jeunes».		
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
Cadres globaux pour les politiques de l'emploi ■ Appui technique relatif aux cadres globaux pour les politiques de l'emploi (15 pays). ■ Nouvelles méthodes visant à créer des synergies avec les travaux consacrés aux environnements propices aux entreprises (2 pays actuellement). ■ Elargissement des cadres globaux pour les politiques de l'emploi aux politiques salariales, à la négociation collective et à l'écologisation de l'économie (3 pays). ■ Formation aux politiques nationales de l'emploi à l'intention des organisations d'employeurs (basée sur le guide <i>National Employment Policies: A guide for workers' organisations</i>) achevée dans 2 régions et recensement de nouvelles lacunes en matière de renforcement des capacités. ■ Nouveaux travaux de recherche sur le chômage structurel/de longue durée, le vieillissement et l'emploi indépendant (seront achevés en 2017) ■ Etude sur l'égalité entre hommes et femmes: <i>Les femmes au travail, Tendances 2016</i>.		En cours
		Achevé

Des emplois décents et des qualifications pour les jeunes

- Publications sur des questions concernant les jeunes, notamment les solutions en matière d'emploi des jeunes, le salaire minimum, les programmes d'entrepreneuriat, les travaux publics, les services d'emploi publics et la formalisation de l'économie (toutes seront prêtes d'ici à la fin de l'année 2017).
- Guide sur les droits des jeunes.
- Diffusion des résultats de 30 enquêtes sur le passage de l'école à la vie active (2016).
- *Tendances mondiales de l'emploi des jeunes 2017* (août 2017).
- Programme de formation sur le travail décent pour les jeunes en 2016.
- Mesures à l'intention des jeunes en milieu rural dans le cadre du programme TREE (Training for Rural Economic Empowerment), dont l'objectif est notamment d'améliorer la certification des compétences acquises dans l'économie informelle (3 pays).
- Publication de *How to facilitate the recognition of skills of migrant workers: Guide for employment service providers*, guide à l'intention des prestataires de services de l'emploi sur la manière de faciliter la reconnaissance des compétences des travailleurs migrants (en collaboration avec MIGRANT).
- Programme phare «Des emplois au service de la paix et de la résilience» axé sur les jeunes dans les Etats fragiles (programmes par pays élaborés ou modifiés après mobilisation des ressources du CSBO ou de nouvelles sources de financement).
- Cours sur la promotion de l'emploi des jeunes dans des contextes instables (Turin, octobre 2017) et Académie sur la création d'emplois dans les Etats fragiles (Sierra Leone, novembre 2017).
- Actualisation des plates-formes de connaissances youthSTATS, YouthPOL, Youth Employment Inventory et Decentwork4youth.
- Outils de l'OIT pour des apprentissages de qualité.

Politiques macroéconomiques

- Promotion d'un dialogue éclairé sur les politiques (un outil et une note de synthèse seront prêts en 2017).
- Cours de formation sur les politiques macroéconomiques pour l'emploi.
- Analyse du rôle des politiques monétaires et budgétaires en matière de transformation structurelle et de soutien aux entreprises et aux chaînes d'approvisionnement durables.

Politiques industrielles, politiques sectorielles et politiques relatives au commerce, au développement des compétences, aux infrastructures et à l'environnement

- Appui technique (8 pays).
- Evaluation d'impact des politiques sectorielles (Côte d'Ivoire, Egypte, Ghana, Guatemala, Honduras, Rwanda).
- Guide consacré aux conséquences sur l'emploi des investissements dans les infrastructures, et analyse des meilleures pratiques en la matière (6 notes de synthèse).
- Renforcement des capacités (5 pays): Forum d'apprentissage sur les innovations dans les investissements et les programmes publics (octobre 2017) et réunion ministérielle et séminaire régional pour les spécialistes du domaine (novembre 2017).

En cours

Achevé

Achevé

Achevé

Achevé

En cours

Achevé

En cours

- Académie sur le développement des compétences (2016, 2017), cours sur le financement du développement des compétences et cours interinstitutions sur l'anticipation des besoins de compétences (2016) à Turin.
- Travaux de recherche sur l'inadéquation des compétences (une publication majeure en 2017).
- Conseils sur les politiques de développement des compétences (8 pays actuellement) et sur les méthodes d'anticipation des compétences dans le cadre de politiques vertes, industrielles et commerciales, et rapports sur les besoins de compétences dans 8 secteurs.
- Formation au renforcement des capacités en matière d'anticipation des compétences (y compris des cours sur les compétences pour le commerce et la diversification économique) – 4 pays et 2 cours régionaux.
- Forum technique interrégional sur les compétences en matière de commerce, d'emploi et de croissance inclusive (Cambodge), auquel ont assisté des participants venus de 13 pays et des représentants d'institutions internationales.
- Extension de la plate-forme mondiale de partage des connaissances entre secteur public et secteur privé sur les compétences pour l'emploi (Global KSP) aux discussions virtuelles sur les questions relatives aux compétences, et mobilisation accrue du Groupe interinstitutions pour l'enseignement et la formation techniques et professionnels (EFTP).
- Mise à jour de la recommandation (n° 71) sur l'emploi (transition de la guerre à la paix), 1944, dans le cadre d'une discussion normative s'étalant sur deux sessions de la Conférence (2016 et 2017).

Institutions du marché du travail

- Appui aux institutions du marché du travail (10 pays).
- Enrichissement des connaissances concernant le caractère inclusif de la négociation collective.
- Poursuite de la collecte de données sur les tendances de la couverture conventionnelle des travailleurs et sur les approches stratégiques en la matière.
- Appui technique en matière de négociation collective dans 8 pays.
- Edition 2016 du *Rapport mondial sur les salaires*.
- Appui technique en matière de politiques salariales (dans 4 pays actuellement).
- Rapport sur l'évolution et les effets des formes atypiques d'emploi.
- Evaluation des programmes actifs du marché du travail en Afrique.
- Formation visant à renforcer la capacité des services publics de l'emploi.

Sensibilisation et partenariats au niveau mondial

- Partenariats liés aux objectifs de développement durable.
- Appui continu de l'OIT au G20, au L20 et au B20.
- Partenariats avec les pays du groupe des BRICS (Brésil, Fédération de Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud).
- Suite donnée à l'Accord de Paris adopté à l'issue de la COP21.
- Partenariats régionaux et thématiques en faveur de l'emploi des jeunes, dont l'Initiative mondiale pour l'emploi décent des jeunes et le Réseau mondial pour l'apprentissage.

En cours

En cours

- Travaux de recherche sur les compétences et le commerce menés conjointement avec l'OMC, donnant lieu à l'ouvrage *Investing in Skills for Inclusive Trade* publié conjointement par le BIT et l'OMC.

Résultat 9: Promouvoir des politiques équitables et efficaces en matière de migration de main-d'œuvre

Décision adoptée/résultat de la discussion: [GB.326/POL/2\(&Corr.\)](#)

Le Conseil d'administration:

- a) a prié le Directeur général de tenir compte de ses orientations pour la mise en œuvre du résultat 9 du programme et budget pour 2016-17;
- b) a décidé d'organiser en septembre 2016 une réunion tripartite d'experts de trois jours qui serait chargée d'élaborer des directives sur le recrutement équitable et lui communiquerait ses conclusions à sa 328^e session (novembre 2016), et il a approuvé l'ordre du jour et la composition de la réunion tels que proposés en annexe au document GB.326//POL/2(&Corr.);
- c) a décidé que le déficit de financement de cette réunion tripartite d'experts, d'un montant de 153 300 dollars E.-U., serait financé en premier lieu par des ressources extrabudgétaires ou, à défaut, par des économies qui pourraient être réalisées dans la Partie I du budget pour 2016-17 ou, à défaut, par l'utilisation de la provision pour dépenses imprévues (Partie II), étant entendu que, si par la suite cela s'avérait impossible, le Directeur général proposerait d'autres méthodes de financement dans le courant de la période biennale.

Mesures de suivi envisagées ou déjà prises

Prochain rapport au Conseil d'administration

Etat d'avancement

Des renseignements supplémentaires figurent dans le document GB.331/INS/4/1: *Questions découlant des travaux de la 106^e session (2017) de la Conférence internationale du Travail: Suivi de la résolution concernant une gouvernance équitable et efficace des migrations de main-d'œuvre*.

Novembre 2017

Droit des peuples autochtones au développement inclusif et durable

Décision adoptée/résultat de la discussion: [GB.325/POL/2](#)

Le Conseil d'administration:

- a) a donné au Bureau des orientations sur la manière de modifier, améliorer ou compléter la stratégie en vue d'une action de l'OIT en faveur des peuples autochtones et tribaux;
- b) a demandé au Directeur général de prendre en considération la stratégie et les orientations données pendant la discussion pour mettre en œuvre le programme et budget pour 2016-17, élaborer le prochain cadre stratégique et de futures propositions de programme et de budget et faciliter la mise à disposition de ressources extrabudgétaires..

Mesures de suivi envisagées ou déjà prises

Prochain rapport au Conseil d'administration

Etat d'avancement

- En 2016-17, des interventions ciblées sont effectuées au titre de divers résultats au Bangladesh, en Bolivie, au Chili, en Colombie, au Costa Rica, au Guatemala, au Honduras, au Nicaragua, au Pérou et aux Philippines. Il s'agit notamment d'activités de renforcement des capacités relatives à la convention n° 169, en particulier pour ce qui est des procédures de consultation, de la lutte contre la discrimination, le travail forcé et le travail des enfants, des études et enquêtes sur l'emploi, les compétences et les conditions de travail, et de la promotion de l'accès des femmes et des hommes autochtones au travail décent.

■ Un cours de formation interrégional sur la convention n° 169 a été organisé à l'intention des mandants et des peuples autochtones au Centre de Turin en novembre 2017, et un cours de formation interrégional pour l'Amérique latine est en cours de préparation. En outre, des activités de formation destinées aux organisations d'employeurs et de travailleurs ont été menées. ■ Une plate-forme régionale de ressources en ligne pour l'Amérique latine et les Caraïbes a été mise au point. Un rapport sur les peuples autochtones et les changements climatiques a été publié en avril 2017. ■ Le Bureau a organisé – ou a participé à – un ensemble de manifestations ou réunions régionales, nationales et mondiales pour promouvoir la convention n° 169, dont une table ronde tenue au cours de l'édition 2016 du Forum des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'homme. ■ Dans le programme et budget 2018-19, les peuples autochtones et tribaux sont classés comme groupe nécessitant une attention spécifique. ■ La tenue d'une réunion régionale de haut niveau consacrée à la convention n° 169 en Amérique latine est en cours de préparation.		Achevé Achevé Achevé Achevé En cours
---	--	---

Résultat de la Réunion tripartite d'experts sur le développement durable, le travail décent et les emplois verts (Genève, 5-9 octobre 2015)		
Décision adoptée/résultat de la discussion: GB.325/POL/3 Le Conseil d'administration: a) a pris note du résultat de la réunion tripartite d'experts et des Principes directeurs pour une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous et autorisé le Directeur général à publier les conclusions de la réunion; b) a demandé au Directeur général d'utiliser les Principes directeurs pour une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous comme base pour les activités et l'action de sensibilisation et d'intégrer, dans la mise en œuvre du programme et budget pour 2016-17, dans l'élaboration et la mise en œuvre de l'initiative verte, dans l'élaboration du plan stratégique pour 2018-2021 et dans la stratégie de mobilisation de ressources du Bureau, les mesures de suivi recommandées; c) a demandé au Directeur général de tenir compte des principes directeurs dans le cadre des futures discussions sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et sur les implications de l'accord sur le climat attendu en décembre 2015.		
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
■ L'application des Principes directeurs pour une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables s'est poursuivie au moyen de consultations nationales et de conseils stratégiques aux Philippines et en Uruguay en particulier et dans le cadre d'un appui ciblé aux Etats Membres de l'OIT intéressés. ■ Sur la base des propositions du Directeur général concernant le plan stratégique pour 2018-2021 et le programme et budget pour 2018-19, le Conseil d'administration a approuvé l'intégration dans le programme et budget pour 2018-19 d'un nouvel élément transversal déterminant relatif à une transition juste vers la durabilité environnementale. ■ En février 2017, l'OIT a déposé une demande officielle d'accréditation en tant qu'organisme chargé de la mise en œuvre des projets du Fonds vert pour le climat, afin d'accroître la mobilisation de ressources par prélèvement sur l'enveloppe de la lutte contre le changement climatique. Parallèlement, deux propositions de projet ont été élaborées en collaboration avec deux institutions du système des Nations Unies déjà accréditées auprès du fonds.		En cours Achevé En cours

■ La deuxième édition du nouveau cours de formation sur les emplois verts pour une transition juste vers un modèle de développement à faible émission de carbone et résilient au changement climatique a eu lieu au Centre international de formation de l'OIT à Turin en juin 2017. Elle a réuni des mandants de l'OIT, des membres du personnel, des négociateurs en matière de changement climatique, ainsi que des experts du secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et d'autres partenaires institutionnels de l'OIT.		Achevé
--	--	--------

POL – Segment du dialogue social

Réunions sectorielles ayant eu lieu en 2016 et propositions concernant les activités sectorielles en 2017 et en 2018-19		
Décision adoptée/résultat de la discussion: GB.329/POL/4 Le Conseil d'administration: a) a pris note des rapports des réunions mentionnées dans la partie I du document GB.329/POL/4; b) a autorisé le Directeur général à publier le Recueil de directives pratiques sur la sécurité et la santé dans les ports; c) a autorisé le Directeur général à communiquer aux gouvernements le rapport du Forum de dialogue mondial sur les difficultés et les avantages du télétravail pour les travailleurs et les employeurs dans les secteurs des technologies de l'information et de la communication (TIC) et des services financiers (document GDFTWEFS/2016/9), en leur demandant de transmettre ce rapport aux organisations d'employeurs et de travailleurs concernées, ainsi qu'aux organisations internationales d'employeurs et de travailleurs et autres organisations internationales concernées; d) a prié le Directeur général de garder présentes à l'esprit, lors de l'élaboration des propositions relatives aux activités futures, les recommandations formulées par le Forum de dialogue mondial sur les difficultés et les avantages du télétravail pour les travailleurs et les employeurs dans les secteurs des TIC et des services financiers; e) a prié le Directeur général d'engager des consultations tripartites en vue de déterminer les conditions dans lesquelles une réunion d'experts chargée d'adopter des principes directeurs pour la promotion de moyens de subsistance durables en milieu rural, axés sur les secteurs agroalimentaires, pourrait être incluse dans le programme des réunions pour 2018-19, en vue de leur examen par le Conseil d'administration à sa session de novembre 2017; f) a approuvé les propositions figurant dans le tableau de l'annexe I du document GB.329/POL/4 en ce qui concerne les dates, la durée, le titre officiel, l'objet et la composition des réunions qui y sont énumérées; g) a approuvé la proposition de programme de réunions sectorielles techniques mondiales pour 2018-19 figurant à l'annexe II du document GB.329/POL/4, sous réserve que la Conférence internationale du Travail, à sa 106^e session (juin 2017), entérine l'allocation des crédits correspondants dans le programme et budget pour 2018-19.		
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
En ce qui concerne le paragraphe c), des consultations tripartites informelles ont eu lieu en septembre 2017 afin de déterminer les conditions dans lesquelles une réunion d'experts chargée d'adopter des principes directeurs pour la promotion de moyens de subsistance durables en milieu rural, axés sur les secteurs agroalimentaires, pourrait être incluse dans le programme des réunions pour 2018-19 en vue de leur examen par le Conseil d'administration à sa session de novembre 2017.		Achevé

Préparation de la IV ^e Conférence mondiale sur le travail des enfants		
Décision adoptée/résultat de la discussion: GB.328/POL/6 Le Conseil d'administration: a) a accueilli favorablement la proposition faite par le gouvernement de l'Argentine d'accroître la portée de la IV^e Conférence mondiale sur le travail des enfants en 2017, de manière à traiter de la question du travail forcé des adultes en plus de toutes les formes de travail des enfants; b) a approuvé la proposition d'organiser des réunions régionales tripartites ainsi que des consultations tripartites préparatoires au niveau mondial, comme indiqué au paragraphe 14 du document GB.328/POL/6; c) a demandé au Directeur général de prendre les mesures nécessaires pour apporter au gouvernement et aux partenaires sociaux de l'Argentine l'appui technique requis pour l'organisation de la IV^e Conférence mondiale sur le travail des enfants en 2017, compte tenu de la discussion du Conseil d'administration sur ce point.		
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
■ La troisième réunion préparatoire du groupe tripartite de consultation s'est tenue du 4 au 6 septembre afin d'établir sous leur forme définitive le projet de document final et l'ordre du jour de la Conférence. ■ Des réunions régionales ont eu lieu en Amérique latine, en Afrique, en Asie et en Europe afin de recenser et d'échanger des bonnes pratiques. ■ Consultation multipartite dans le cadre de l'Alliance 8.7.		

Suivi au sein du Bureau de la résolution concernant les principes et droits fondamentaux au travail adoptée par la Conférence internationale du Travail à sa 101 ^e session (2012)		
Décision adoptée/résultat de la discussion: GB.328/POL/7 Le Conseil d'administration a prié le Directeur général de prendre en considération ses discussions et ses indications concernant l'élaboration et la promotion d'une stratégie intégrée en faveur des principes et droits fondamentaux au travail, notamment dans le cadre des partenariats extérieurs, et d'envisager, entre autres options de financement, de redoubler ses efforts de mobilisation de ressources afin d'appuyer la mise en œuvre de cette stratégie.		
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
■ La stratégie intégrée relative aux principes et droits fondamentaux au travail a reçu un large soutien au cours de la discussion récurrente qui s'est tenue à la 106^e session de la Conférence. ■ Elaboration d'un plan d'action sur les principes et droits fondamentaux au travail en vue de son examen par le Conseil d'administration en novembre 2017. Voir le document GB.331/INS/4/3.		

Examen du Département des politiques sectorielles		
Décision adoptée/résultat de la discussion: GB.328/POL/8 Le Conseil d'administration: – a noté la nécessité d'améliorer l'équilibre entre le rôle des partenaires sociaux et des gouvernements, au sein des organes consultatifs sectoriels, pour la formulation d'avis au sujet des activités prioritaires du Département des politiques sectorielles, et la nécessité, pour le département, de faire concorder ses travaux avec le mandat de l'OIT et les priorités plus larges de l'Organisation; – a demandé à l'ensemble des acteurs de contribuer à cet objectif; – a prié le Directeur général de tenir compte de ses orientations concernant l'application des recommandations de l'évaluation indépendante de 2012, les conclusions des consultations informelles de 2015, ainsi que l'examen du Département des politiques sectorielles.		
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
L'examen s'étant achevé à la 328 ^e session du Conseil d'administration, le Bureau met en application les mesures définies, conformément aux orientations formulées.		

Suivi de la discussion récurrente sur le dialogue social qui s'est tenue à la 102 ^e session de la Conférence internationale du Travail (2013): mise en œuvre du plan d'action		
Décision adoptée/résultat de la discussion: GB.326/POL/4 Le Conseil d'administration a prié le Directeur général de tenir compte de ses orientations pour l'exécution du plan d'action sur le dialogue social.		
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
■ Académie sur le dialogue social et les relations professionnelles, Centre de Turin, 28 novembre au 9 décembre 2016 (67 participants venus de 36 pays). ■ Atelier régional tripartite à l'intention des institutions nationales de dialogue social en Afrique, Abidjan, 9 au 11 mai 2017 (36 participants de 11 pays). ■ Atelier sous-régional à l'intention de 9 pays du Pacifique sur le tripartisme et le dialogue social (23 mai 2017). ■ Note de synthèse intitulée <i>Transition to formality: The critical role of social dialogue</i> (Transition vers la formalité: le rôle fondamental du dialogue social). ■ Etude comparative et études nationales sur les pratiques innovantes en matière de dialogue social dans un contexte d'après-crise dans certains pays de l'Union européenne. ■ Etude intitulée <i>Multinational enterprises and inclusive development: Harnessing national social dialogue institutions to address the governance gap</i> (Entreprises multinationales et développement inclusif: mobiliser les institutions nationales de dialogue social pour combler le déficit de gouvernance).		Achevé Achevé Achevé Achevé Achevé

■ Etude sur le thème «Tripartism and local social dialogue» (Tripartisme et dialogue social à l'échelon local). ■ Document de réflexion établi conjointement par le BIT et la CSI et études nationales portant sur le dialogue social en tant que moteur et instrument de gouvernance du développement durable.		Achevé
		Achevé
		En cours
■ Assistance technique ciblée sur le tripartisme et le dialogue social fournie à certains Etats Membres de l'OIT (Bénin, Burkina Faso, Cabo Verde, République centrafricaine, Chili, Egypte, Grenade, Haïti, Seychelles, Sri Lanka, Tchad, Tunisie, Turquie). ■ Guide sur la recommandation (n° 113) sur la consultation aux échelons industriel et national, 1960. ■ Conférence tripartite sur le dialogue social et l'avenir du travail, organisée conjointement avec l'AICESIS à Athènes (23-24 novembre 2017).		En cours
		En cours
		En cours

POL – Segment de la coopération pour le développement

Coopération de l'OIT avec l'industrie du tabac au service de la mission sociale de l'Organisation		
Décision adoptée/résultat de la discussion: GB.329/POL/6 Le Conseil d'administration: a) a pris note du rapport figurant dans le document GB.329/POL/6; b) a décidé de reporter l'examen de la question à sa 331^e session (novembre 2017); c) a prié le Directeur général de fournir un complément d'information à ladite session, en prenant pleinement en compte les questions soulevées au sein du Conseil d'administration, eu égard au mandat et aux obligations constitutionnelles de l'OIT.		
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
L'examen de la question est reporté à la 331 ^e session, à laquelle un rapport sera présenté. Voir le document GB.331/POL/5.	Novembre 2017	

Partenariats public-privé: rapport de situation
Décision adoptée/résultat de la discussion: GB.326/POL/7 Le Conseil d'administration a demandé au Bureau: a) de poursuivre la mise en œuvre de la stratégie révisée relative aux partenariats public-privé (PPP), en tenant compte des orientations données par le Conseil d'administration sur les propositions d'amélioration; b) de procéder à une évaluation indépendante des PPP, de leur valeur ajoutée et des modes d'intervention employés, conformément au plan de travail établi pour les évaluations de l'OIT.

Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
■ Le Bureau fait en sorte de coordonner l'élaboration des PPP avec les activités relatives aux chaînes d'approvisionnement mondiales, comme l'atteste l'augmentation du nombre de partenariats larges établis avec des entreprises mondiales du secteur du textile. En outre, des efforts sont faits pour adopter une approche plus systématique à l'égard des autres chaînes d'approvisionnement. ■ Le Département des partenariats et de l'appui aux programmes extérieurs a mis au point une formation et des directives en matière de PPP visant à aider les bureaux extérieurs à s'engager dans ce type de partenariat en ayant parfaitement connaissance des procédures établies.		En cours

POL – Segment des entreprises multinationales

Recommandations du Groupe de travail tripartite ad hoc chargé d'examiner le texte de la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale, son annexe et les addenda, ainsi que la procédure d'interprétation
Décision adoptée/résultat de la discussion: GB.329/POL/7 Le Conseil d'administration: a) a pris note du rapport du groupe de travail tripartite ad hoc figurant dans l'appendice du document GB.329/POL/7, et a approuvé le texte révisé de la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale (Déclaration sur les entreprises multinationales) et de son introduction, tel qu'il est joint audit rapport; b) a prié le Directeur général de communiquer le texte révisé de la Déclaration sur les entreprises multinationales et de son introduction: i) aux gouvernements, en les priant de le communiquer à leur tour aux organisations d'employeurs et de travailleurs en vue de sa transmission ultérieure aux entreprises multinationales et aux représentants des travailleurs concernés; ii) aux organisations internationales d'employeurs et de travailleurs concernées; iii) aux autres organisations internationales concernées; c) a demandé au Directeur général: i) de mettre en place une stratégie de communication destinée à donner de la visibilité au texte révisé de la Déclaration sur les entreprises multinationales, prévoyant notamment sa publication dans les langues des précédentes éditions; ii) d'appuyer la désignation et le fonctionnement de points focaux nationaux afin de promouvoir l'utilisation de la Déclaration sur les entreprises multinationales et l'application de ses principes, chaque fois que cela est utile et justifié dans le contexte national; iii) de mettre en place le service du Bureau visant à faciliter le dialogue entre entreprises et syndicats, conformément au point 2 de l'annexe II; iv) d'organiser ou d'appuyer, à compter de novembre 2017, une ou plusieurs manifestations tripartites à l'occasion du 40^e anniversaire de la Déclaration sur les entreprises multinationales; d) a prié le Directeur général de veiller, dans la limite des ressources disponibles, à dégager les ressources nécessaires à l'application des mesures visées à l'alinéa c) ci-dessus ou à faciliter la mobilisation de ressources à cet effet.

Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
a) Le Bureau a communiqué le texte révisé de la Déclaration sur les entreprises multinationales et de son introduction aux gouvernements de tous les Etats Membres de l'OIT, en leur demandant de les faire suivre aux organisations d'employeurs et de travailleurs, en vue de leur transmission ultérieure aux entreprises multinationales et aux représentants des travailleurs concernés. b) Le Bureau a également communiqué le texte révisé de la Déclaration sur les entreprises multinationales et de son introduction aux organisations internationales d'employeurs et de travailleurs concernées. c) Le Bureau a communiqué le texte révisé de la Déclaration sur les entreprises multinationales et de son introduction aux autres organisations internationales concernées. d) Le Bureau a élaboré une stratégie de communication destinée à donner de la visibilité à la Déclaration sur les entreprises multinationales. Cette stratégie prévoit notamment: – un nouveau format de la version papier de la Déclaration sur les entreprises multinationales qui en facilite la lecture (format A4) déjà disponible en anglais, français et espagnol et en cours d'établissement en arabe, chinois, russe, allemand et japonais. Il sera mis à disposition en d'autres langues dans le cadre des activités d'appui et des projets de coopération pour le développement menés à l'échelle nationale; – la distribution de copies papier à tous les directeurs du BIT, au siège, dans les bureaux régionaux, les ETD et les bureaux de pays; – la mise en service d'un nouveau site Web en anglais, français et espagnol consacré à la Déclaration sur les entreprises multinationales et à ses outils opérationnels, qui fait office de guichet unique relatif à la déclaration; – la mise à jour du module d'apprentissage en ligne «Entreprises et travail décent: présentation générale de la Déclaration» en anglais, français et espagnol; – la distribution du texte révisé de la Déclaration sur les entreprises multinationales aux participants à de grandes conférences sur la responsabilité sociale des entreprises, les chaînes d'approvisionnement, la gestion responsable des entreprises, les pratiques entrepreneuriales socialement responsables, le rôle du secteur privé et les ODD, en Egypte, au Costa Rica, aux Philippines et en Inde par exemple; – la tenue d'une séance d'information sur le texte révisé de la Déclaration sur les entreprises multinationales et les ODD organisée par le Bureau de l'OIT à New York au siège des Nations Unies et accueillie par les gouvernements du Brésil et des Pays-Bas. e) Le Bureau (siège et directeurs des ETD et des bureaux de pays) fournit un appui aux Etats Membres de l'OIT qui ont souhaité désigner un point focal national chargé de promouvoir l'utilisation de la Déclaration sur les entreprises multinationales et de ses principes. Cet élément a aussi été intégré au programme et budget 2018-19, résultat 4 «Promouvoir les entreprises durables» – indicateur 4.3: Nombre d'Etats Membres qui ont conçu et mis en œuvre des plates-formes de dialogue consacrées aux pratiques d'entreprises responsables ou des programmes efficaces pour améliorer le fonctionnement des marchés, des secteurs d'activité et des chaînes de valeur afin de promouvoir le travail décent. f) Des consultations ont été lancées avec le groupe des employeurs et le groupe des travailleurs pour mettre en place le service du Bureau chargé de faciliter le dialogue entre les entreprises et les syndicats, conformément au point 2 de l'annexe II. g) Le Bureau prévoit d'organiser une manifestation tripartite pour commémorer le 40^e anniversaire de la Déclaration sur les entreprises multinationales à l'occasion de la tenue de la 331^e session du Conseil d'administration à Genève et d'apporter un appui aux manifestations		Achevé Achevé Achevé

tripartites organisées par les mandants dans les Etats Membres de l'OIT à partir de novembre 2017. Des initiatives spécifiques ont été examinées en vue de la mobilisation de ressources supplémentaires de la part des donateurs pour financer la tenue de ces manifestations. h) Le reste des ressources allouées au processus d'examen tripartite de la Déclaration sur les entreprises multinationales a été utilisé pour financer différents éléments de la stratégie de communication, et des notes de synthèse sur la mobilisation de ressources supplémentaires de la part de donateurs ont été élaborées.		
--	--	--

Point sur la mise en œuvre du cadre promotionnel et du suivi de la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale, y compris la collaboration de l'OIT avec d'autres organisations intergouvernementales et internationales		
Décision adoptée/résultat de la discussion: GB.325/POL/9 Le Conseil d'administration: a) a demandé au Bureau de tenir compte des orientations fournies pour renforcer l'impact de la stratégie de mise en œuvre de la Déclaration sur les entreprises multinationales et de la collaboration dans ce domaine avec d'autres organisations internationales et intergouvernementales; b) a invité tous les Etats Membres et les mandants tripartites de l'OIT à apporter leur plein soutien à la promotion de la Déclaration sur les entreprises multinationales aux échelons mondial, régional et national et à tenir informé le Bureau des points focaux désignés au niveau national; c) a demandé au Bureau de proposer au Conseil d'administration des modalités d'examen de la Déclaration sur les entreprises multinationales pour décision à sa 326^e session (mars 2016).		
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
a) Le Bureau tient compte des orientations concernant la séance spéciale sur la promotion de la Déclaration sur les entreprises multinationales à l'occasion des réunions régionales tenues en Asie et dans le Pacifique (2016) ainsi qu'en Europe (2017). – Un appui technique supplémentaire fondé sur la Déclaration sur les entreprises multinationales est apporté aux mandants tripartites des Etats Membres de l'OIT, notamment au moyen de projets de coopération pour le développement financés par la France (axés sur l'Afrique) et l'Union européenne (axés sur l'Asie et les Amériques). – Des cours de formation supplémentaires sur la Déclaration sur les entreprises multinationales sont organisés en collaboration avec ACTEMP et ACTRAV au Centre de Turin et dans des Etats Membres de l'OIT, dans le cadre du mécanisme de suivi régional de la Déclaration sur les entreprises multinationales, d'une assistance technique au niveau national et de cours ouverts sur la responsabilité sociale des entreprises et les normes internationales du travail. Les autres cours de formation prévoient également des séances et des modules facultatifs consacrés à la Déclaration sur les entreprises multinationales, dans le cadre des efforts visant à intégrer pleinement cette question, notamment l'Académie sur l'emploi rural, l'Académie sur le dialogue social et le cours sur le travail décent dans les chaînes d'approvisionnement. – Une collaboration plus étroite avec les organisations internationales concernées est en cours, notamment dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba sur le financement du développement. b) A la suite de l'adoption du texte révisé de la Déclaration sur les entreprises multinationales par le Conseil d'administration en mars 2017, une attention plus particulière est accordée à la promotion de la Déclaration sur les entreprises multinationales au niveau national, notamment par l'intermédiaire de points focaux nationaux désignés de manière tripartite et de l'assistance technique que le Bureau fournit à cette fin.	2018 (session à confirmer), comme indiqué dans le document GB.320/POL/10	En cours

– Le soutien des mandants tripartites à la poursuite de la promotion de la Déclaration sur les entreprises multinationales ressort d'un certain nombre de documents d'orientation, dont la Déclaration des dirigeants du G20 (Hambourg, 2017), les documents stratégiques de l'Union européenne portant sur le commerce et le développement durable ou les principes directeurs de l'ASEAN sur la responsabilité sociale des entreprises en matière de travail, et s'illustre par des références à la durabilité ou à la responsabilité sociale des entreprises dans les chapitres des accords relatifs au commerce et à l'investissement ainsi que des accords-cadres internationaux. c) Le Bureau a soumis au Conseil d'administration à sa 326^e session (mars 2016) plusieurs modalités d'examen de la Déclaration sur les entreprises multinationales. Conformément à la décision du Conseil d'administration, le processus d'examen a été lancé, et les recommandations du groupe de travail ad hoc ont été adoptées par le Conseil d'administration à sa 329^e session (mars 2017).		Achevé
--	--	--------

LILS – Section des questions juridiques et des normes internationales du travail

LILS – Segment des questions juridiques

Evaluation du document d'identification pour les membres employeurs et travailleurs du Conseil d'administration		
Décision adoptée/résultat de la discussion: GB.329/LILS/1 Le Conseil d'administration a prié le Directeur général de continuer à faire établir un document d'identification à l'intention des membres employeurs et travailleurs du Conseil d'administration sous la forme préalablement convenue et de veiller à ce que ce document d'identification soit intégré dans le système d'accès par badge électronique au bâtiment du siège de l'OIT.		
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
Les documents d'identification sous la forme préalablement convenue et intégrés aux badges électroniques d'accès sont en cours d'établissement en vue d'être délivrés aux membres employeurs et travailleurs, titulaires et suppléants, pour la 331 ^e session du Conseil d'administration (octobre-novembre 2017).	Aucun rapport prévu	En cours

Suivi de la discussion sur la protection des employeurs et travailleurs qui sont délégués à la Conférence internationale du Travail et des membres employeurs et travailleurs du Conseil d'administration vis-à-vis des autorités de l'Etat dont ils sont ressortissants ou représentants		
Décision adoptée/résultat de la discussion: GB.328/LILS/1 Le Conseil d'administration a pris note du projet de résolution révisé et a décidé de reporter l'examen de cette question à sa 331 ^e session (novembre 2017).		
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
A sa réunion d'avril 2017, le groupe de sélection a décidé de reporter l'examen de cette question.	Mars 2018, sous réserve de confirmation	En cours

Délégations incomplètes à la Conférence internationale du Travail et aux réunions régionales		
Décision adoptée/résultat de la discussion: GB.323/LILS/1 Le Conseil d'administration: a) a prié instamment les Etats Membres de se conformer à leurs obligations constitutionnelles d'accréditer des délégations tripartites complètes aux sessions de la Conférence internationale du Travail et aux réunions régionales; b) a demandé au Directeur général de mener des activités visant à sensibiliser les Etats Membres à la nécessité d'accréditer des délégations tripartites complètes, afin de permettre à l'Organisation de s'acquitter pleinement de son mandat, et de continuer à suivre régulièrement la situation des Etats Membres qui n'accréditent pas de délégation tripartite aux sessions de la Conférence internationale du Travail ou aux réunions régionales, en tenant compte des orientations fournies par le Conseil d'administration.		
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
Un rapport sera soumis au Conseil d'administration à sa 331 ^e session (document GB.331/LILS/1).	Novembre 2017	En cours

LILS – Segment des normes internationales du travail et des droits de l’homme

Initiative sur les normes: évaluation initiale du fonctionnement du Groupe de travail tripartite du mécanisme d'examen des normes		
Décision adoptée/résultat de la discussion: GB.329/LILS/2 Le Conseil d'administration a pris note des informations transmises par le bureau du Groupe de travail tripartite du MEN et, dans le cadre de son évaluation initiale du fonctionnement du groupe de travail, a observé que celui-ci a entamé ses travaux. Le Conseil d'administration a demandé à être tenu informé du fonctionnement du groupe de travail afin de pouvoir en effectuer une nouvelle évaluation au plus tard en mars 2020.		
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
■ Des informations sur le fonctionnement du Groupe de travail tripartite du MEN seront régulièrement transmises au Conseil d'administration afin qu'une nouvelle évaluation puisse être effectuée en 2020. ■ Un rapport traitant séparément du déroulement de la troisième réunion du Groupe de travail tripartite du MEN (septembre 2017) sera soumis au Conseil d'administration à sa 331^e session (document GB.331/LIS/2).	Novembre 2017	En cours

Rapport de la deuxième réunion de la Commission tripartite spéciale instituée pour traiter des questions relevant de la convention du travail maritime, 2006 (Genève, 8-10 février 2016) Rapport du président au Conseil d'administration, conformément à l'article 16 du règlement de la Commission tripartite spéciale
Décision adoptée/résultat de la discussion: GB.326/LILS/6 Le Conseil d'administration: - a pris note des informations figurant dans le rapport (document GB.326/LILS/6); - a décidé de soumettre à la 105^e session (juin 2016) de la Conférence internationale du Travail, pour approbation, les amendements au code de la convention du travail maritime, 2006, adoptés par la Commission tripartite spéciale, tels qu'ils figurent dans l'annexe I au document GB.326/LILS/6; - a nommé M^{me} Julie Carlton (Royaume-Uni) présidente de la Commission tripartite spéciale pour un mandat de trois ans (2016-2019); - a approuvé la mise en place du groupe de travail de la Commission tripartite spéciale et décidé que les coûts de la réunion du groupe de travail, estimés à 103 100 dollars E.-U., seraient financés en premier lieu à l'aide des économies réalisées au titre de la partie I du budget ou, à défaut, au titre de la partie II, étant entendu que, si cela se révélait impossible, le Directeur général proposerait d'autres méthodes de financement au cours de la période biennale 2016-17; - a décidé de convoquer la troisième réunion de la Commission tripartite spéciale en 2018 et demandé au Directeur général d'inclure une disposition à cette fin dans les Propositions de programme et de budget pour 2018-19.

Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
■ Le Groupe de travail de la Commission tripartite spéciale a mené ses travaux par correspondance entre août 2016 et janvier 2017. ■ Il s'est réuni en avril 2017 et a adopté des propositions qui seront débattues au cours de sa troisième réunion, en avril 2018. Les propositions peuvent être consultées sur la page suivante: http://www.ilo.org/global/standards/maritime-labour-convention/events/WCMS_538806/lang--fr/index.htm.		En cours

Rapport de la réunion de la Commission tripartite maritime ad hoc chargée de l'amendement de la convention (n° 185) sur les pièces d'identité des gens de mer (révisée), 2003 (Genève, 10-12 février 2016)		
Décision adoptée/résultat de la discussion: GB.326/LILS/7 Le Conseil d'administration: a) a demandé au Directeur général de rester saisi de la question de la facilitation de l'accès à terre et du transit des gens de mer; b) a décidé de soumettre les propositions d'amendements et les résolutions adoptées par la Commission tripartite maritime ad hoc à la 105^e session (juin 2016) de la Conférence internationale du Travail.		
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
Les amendements aux annexes de la convention n° 185 sont entrés en vigueur le 8 juin 2017. Seul un pays, la République des Iles Marshall, a adressé au Directeur général une notification précisant que ces amendements n'entreraient pas en vigueur à son égard.		En cours

PFA – Section du programme, du budget et de l'administration

PFA – Segment du programme, du budget et de l'administration

Point sur l'assurance-maladie après la cessation de service
Décision adoptée/résultat de la discussion: GB.329/PFA/4 Le Conseil d'administration a pris note de la synthèse des activités du Groupe de travail interinstitutions des Nations Unies sur l'assurance-maladie après la cessation de service ainsi que des travaux sur la maîtrise des coûts menés à bien par le comité de gestion de la Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel du BIT figurant dans le document GB.329/PFA/4 et a fourni des observations et des orientations au Bureau sur la question.

Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
Le Bureau a poursuivi sa participation active au groupe de travail du régime commun des Nations Unies sur les questions relatives aux prestations de l'assurance-maladie après la cessation de service. Outre ses activités au niveau du régime commun, le comité de gestion de la Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel a continué d'étudier d'autres possibilités de maîtrise des coûts.	Mars 2019	En cours

Résumé des conclusions de l'évaluation indépendante de la fonction d'évaluation		
Décision adoptée/résultat de la discussion: GB.329/PFA/8 Le Conseil d'administration a demandé au Directeur général de prendre en considération les recommandations de l'évaluation indépendante présentée dans le document GB.329/PFA/8 et de veiller à ce qu'elles soient dûment mises en œuvre.		
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
■ Le Bureau examine actuellement toutes les recommandations de l'évaluation indépendante. ■ Une politique d'évaluation révisée sera présentée au Conseil d'administration en novembre 2017. Elle repose sur les conclusions et recommandations de l'évaluation indépendante et a été élaborée dans le cadre d'une approche participative et consultative. ■ Une nouvelle stratégie d'évaluation pour 2018-2021 permettant de mettre en œuvre la politique révisée sera présentée en mars 2018.	Novembre 2017	En cours

Etat d'avancement du projet de rénovation du bâtiment du siège
Décision adoptée/résultat de la discussion: GB.328/PFA/3 , GB.329/PFA/3 et GB.329/PFA/3(Add.) <i>GB.328/PFA/3 (Novembre 2016):</i> Le Conseil d'administration a pris note du rapport sur l'état d'avancement du projet de rénovation du bâtiment du siège figurant dans le document GB.328/PFA/3. <i>GB.329/PFA/3 (Mars 2017):</i> Le Conseil d'administration: a) a approuvé la politique en matière de dons présentée dans l'annexe I du document GB.329/PFA/3; b) a autorisé le Directeur général à poursuivre l'examen de l'utilisation possible de la parcelle 4057 avec les autorités suisses concernées, l'Ecole internationale de Genève et les promoteurs potentiels. <i>GB.329/PFA/3(Add.) (Mars 2017):</i> Le Conseil d'administration a autorisé le Directeur général à négocier et à conclure un accord en vue de la cession du terrain décrit dans le document GB.329/PFA/3(Add.) et marqué en couleur dans l'annexe, et à porter le produit de cette cession au crédit du Fonds pour le bâtiment et le logement.

Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
Des consultations et des négociations se sont poursuivies pour les deux parcelles de terrain. Un rapport actualisé sur les progrès accomplis et/ou les résultats obtenus sera soumis au Conseil d'administration en novembre 2017. Voir le document GB.331/PFA/1.	Novembre 2017	En cours

Questions relatives au Tribunal administratif de l'OIT: Point sur les discussions avec l'Organisation européenne des brevets concernant les mesures à envisager pour alléger la charge de travail du Tribunal		
Décision adoptée/résultat de la discussion: GB.329/PFA/11/1 Le Conseil d'administration a pris note des discussions en cours sur les moyens de réduire la charge de travail du Tribunal générée par les requêtes dirigées contre l'Organisation européenne des brevets et a prié le Directeur général de continuer à étudier, en concertation avec le Tribunal, tous les moyens permettant à ce dernier de fonctionner efficacement et sans entraves dans l'intérêt de toutes les organisations internationales ayant reconnu sa compétence.		
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
Le Bureau a diffusé aux conseillers juridiques des organisations membres du tribunal, afin de recueillir leur avis, un certain nombre de propositions visant à améliorer le fonctionnement du Tribunal administratif de l'OIT, y compris des projets d'amendement au Statut du tribunal.	Date à déterminer en fonction de l'évolution de la situation	En cours